

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 10 Décembre 2025	Séance du Mardi 16 Décembre 2025
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-cinq, le seize Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 28	
Présents : 25	Pour : 28	
Absents : 17	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sophie ROYON (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan).

Eau et assainissement – Pôle Intercommunal de l'Eau – Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L224-5.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

Le service public de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est géré en régie à autonomie financière sur 19 communes pour l'eau potable et 20 pour l'assainissement.

A ce titre, la Communauté de communes du Clermontais a rédigé les rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif relatifs à l'année 2024 sur le périmètre de la régie intercommunale.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de ces rapports annuels. Ils doivent être présentés et adoptés par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, l'ensemble des RPQS relatifs à l'année 2024 et la présente délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Chaque RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

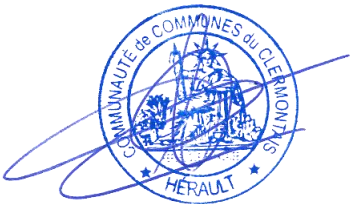

Pour : Olivier BERNARDI (Aspiran), Françoise REVERTE (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Abstentions : /

Contre : /

- **ADOpte** les rapports 2024 ci-annexés sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,
- **PRECISE** que ces rapports seront mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Clermontais et sur son site internet, et transmis aux communes membres.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

RPQS

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité

du **S**ervice public de

l'Assainissement Non Collectif

2024



*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr*

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES.....	4
3. DESCRIPTION DU PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	5
3.1. TAUX D'INSTALLATION ANC CONTROLEES	5
3.2. REPARTITION DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS	6
3.3. TAILLE DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES.....	7
3.4. TYPE D'USAGERS DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	7
3.5. FILIERE DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES	7
3.6. TYPE D'EVACUATION DES EAUX USEES DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES.....	9
3.7. INSTALLATIONS ANC NEUVES CONTROLEES	10
3.8. INSTALLATIONS ANC REHABILITEES CONTROLEES.....	11
3.9. INSTALLATIONS ANC NOUVELLES CONTROLEES	13
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	14
4.1. EVOLUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLEES	14
4.2. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	15
4.3. EVOLUTION DE LA CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	16
4.4. CONFORMITE DES INSTALLATIONS ANC CONTROLEES.....	17
4.5. CONFORMITE DES INSTALLATIONS NOUVELLES OU REHABILITEES	19
5. ACTIVITE DU SERVICE.....	20
5.1. NOMBRE DE CONTROLES DES INSTALLATIONS ANC, REALISES DANS L'ANNEE.....	20
5.2. INSTALLATIONS ANC CONTROLEES DANS L'ANNEE PAR COMMUNE	21
5.3. NOMBRE DE CONTROLE D'INSTALLATIONS ANC NEUVES (REHABILITEES ET NOUVELLES) DANS L'ANNEE	22
6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	23
6.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	23
6.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	23

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Clermontais
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mourèze, Mérifons, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Usclas-d'Hérault, Valmascle, Villeneuveville
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 24/03/2010 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie** (régie à autonomie financière). Le service est assuré par les agents du Pôle Intercommunal de l'Eau.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 3 650 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 30 310.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12,08 % au 31/12/2024 (12,04 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves	96 € (contrôle conception) 135 € (contrôle exécution)	96 € (contrôle conception) 135€ (contrôle exécution)
Tarif du contrôle des installations existantes	116 € (contrôle diagnostic) 58 € (contrôle périodique)	116 € (contrôle diagnostic) 58 € (contrôle périodique)
Tarifs des autres prestations aux abonnés	/	/

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/03/2010 effective à compter du 16/04/2010 fixant le montant des redevances

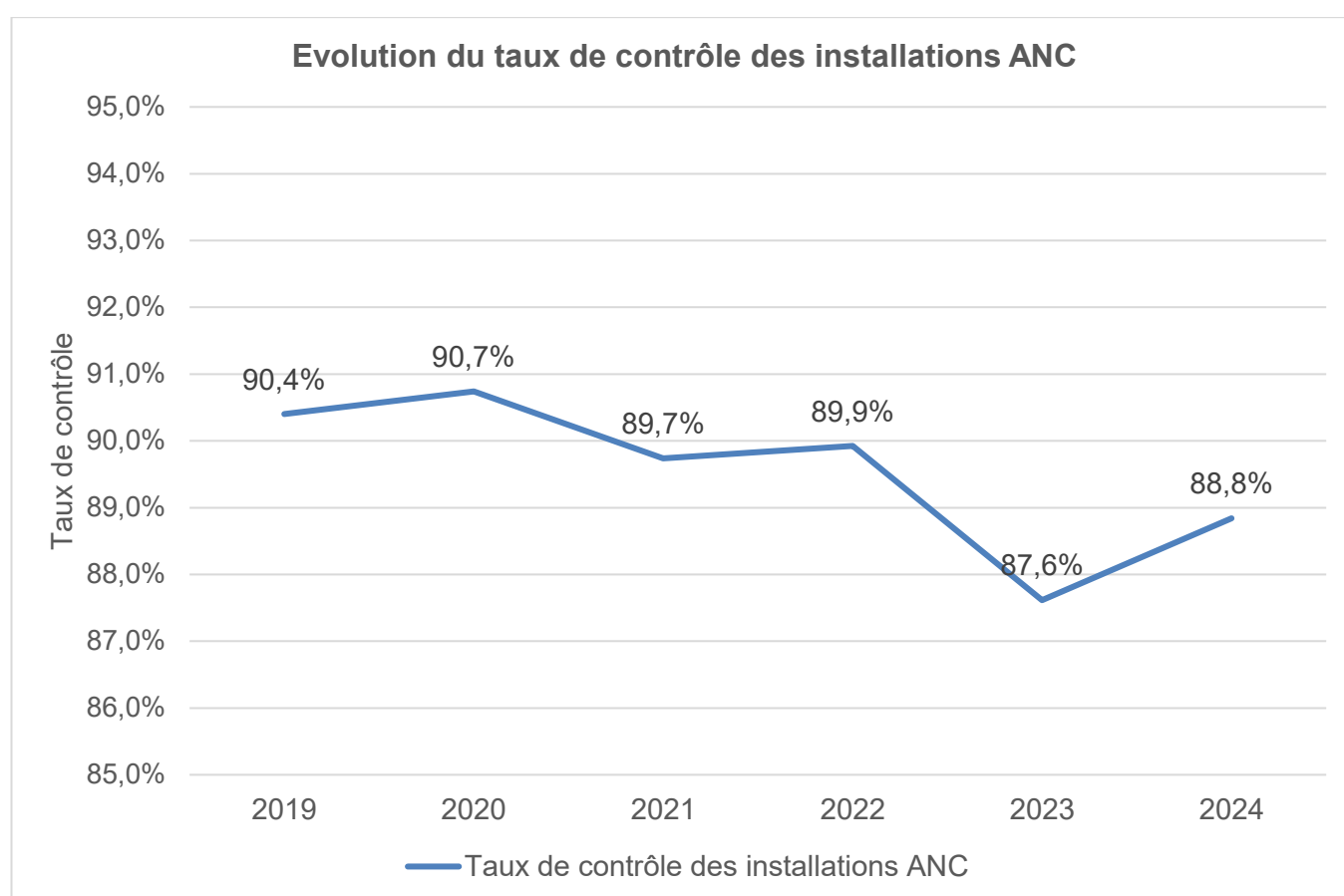
2.2. Recettes

Le montant des recettes liées à la facturation du service obligatoire est de 6 942 € pour l'année 2024 (7614 e en 2023)

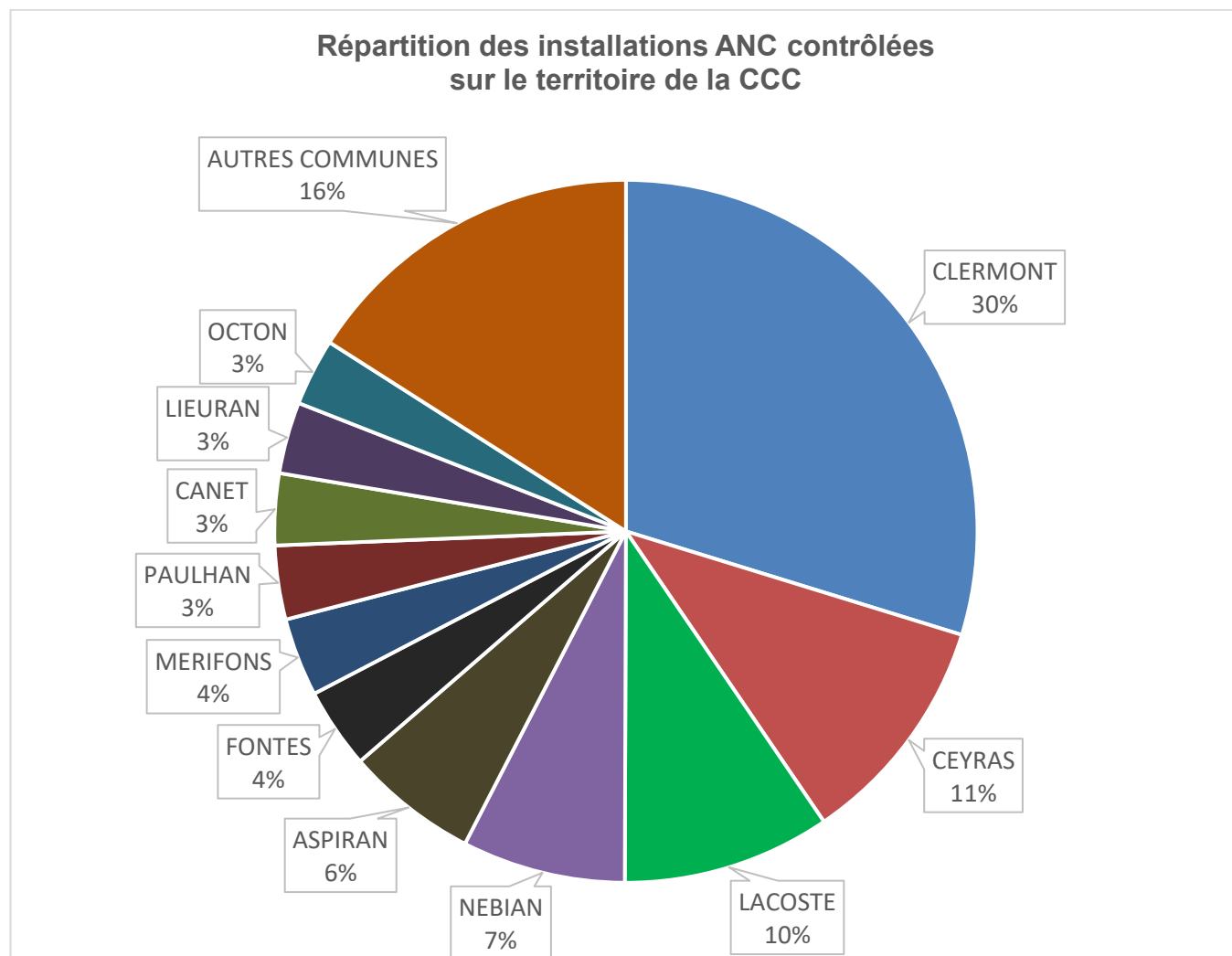
3. DESCRIPTION DU PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

3.1. Taux d'installation ANC contrôlées

Taux d'installations ANC contrôlées	Nbre
Nbre d'installations domestiques ou assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (Estimation)	1093
Nbre total d'installations contrôlées depuis la création du service (total des installations ANC contrôlées depuis la création du service - ANC supprimés)	971
Taux d'installations ANC contrôlées	88,8 %



3.2. Répartition des installations ANC contrôlées sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais



3.3. Taille des installations ANC contrôlées

Taille des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nombre d'installations contrôlées de taille ≤ à 20EH, domestiques ou assimilées	921	94,9%
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20EH, domestiques ou assimilées	11	1,1%
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	39	4,0%

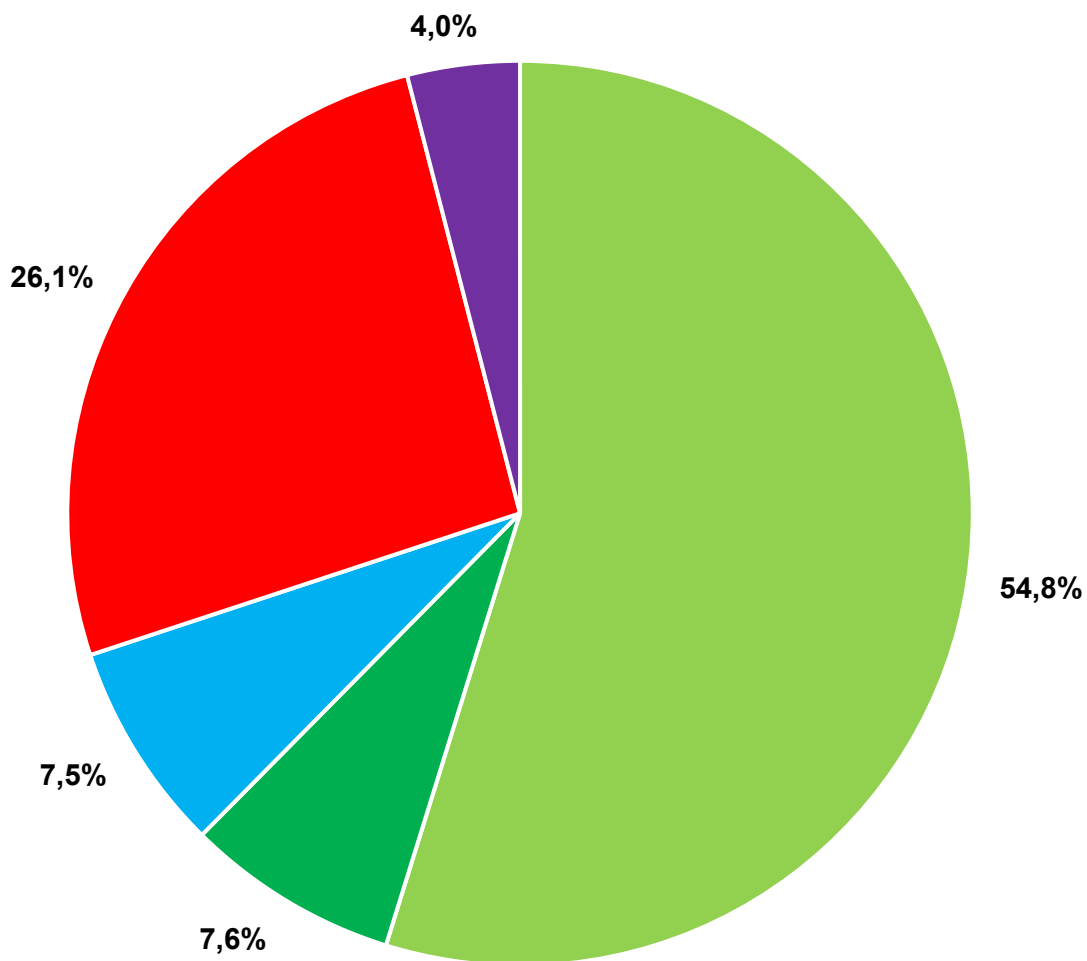
3.4. Type d'usagers des installations ANC contrôlées

Type d'usagers des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nombre d'installations desservant un logement ou un local unique rejetant des eaux usées domestiques	866	89.2%
Nombre d'installations desservant plusieurs logements ou locaux	105	10.8%

3.5. Filière de traitement des installations ANC contrôlées

Filière de traitement des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Nbre d'installation complètes avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	532	54,8%
Nbre d'installations complètes avec traitement par sol reconstitué	74	7,6%
Nbre d'installations agréées	73	7,5%
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	253	26,1%
<i>Dont nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches</i>	21	2,2%
Nombre d'immeubles avec absence d'installation ANC	39	4,0%

Type de filière de traitement des installations ANC contrôlées



- Nbre d'installation complètes avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place
- Nbre d'installations complètes avec traitement par sol reconstitué
- Nbre d'installations agréées
- Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)
- Nombre d'immeubles avec absence d'installation ANC

3.6. Type d'évacuation des eaux usées des installations ANC contrôlées

Mode d'évacuation des eaux usées traitées ou non des installations ANC contrôlées	Nbre	%
Par infiltration dans le sol	684	70,4%
Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	108	11,1%
Par puits d'infiltration	0	0,0%
Par d'autres type d'évacuation (puisard, puits perdu ou mode d'évacuation inconnu)	140	14,4%

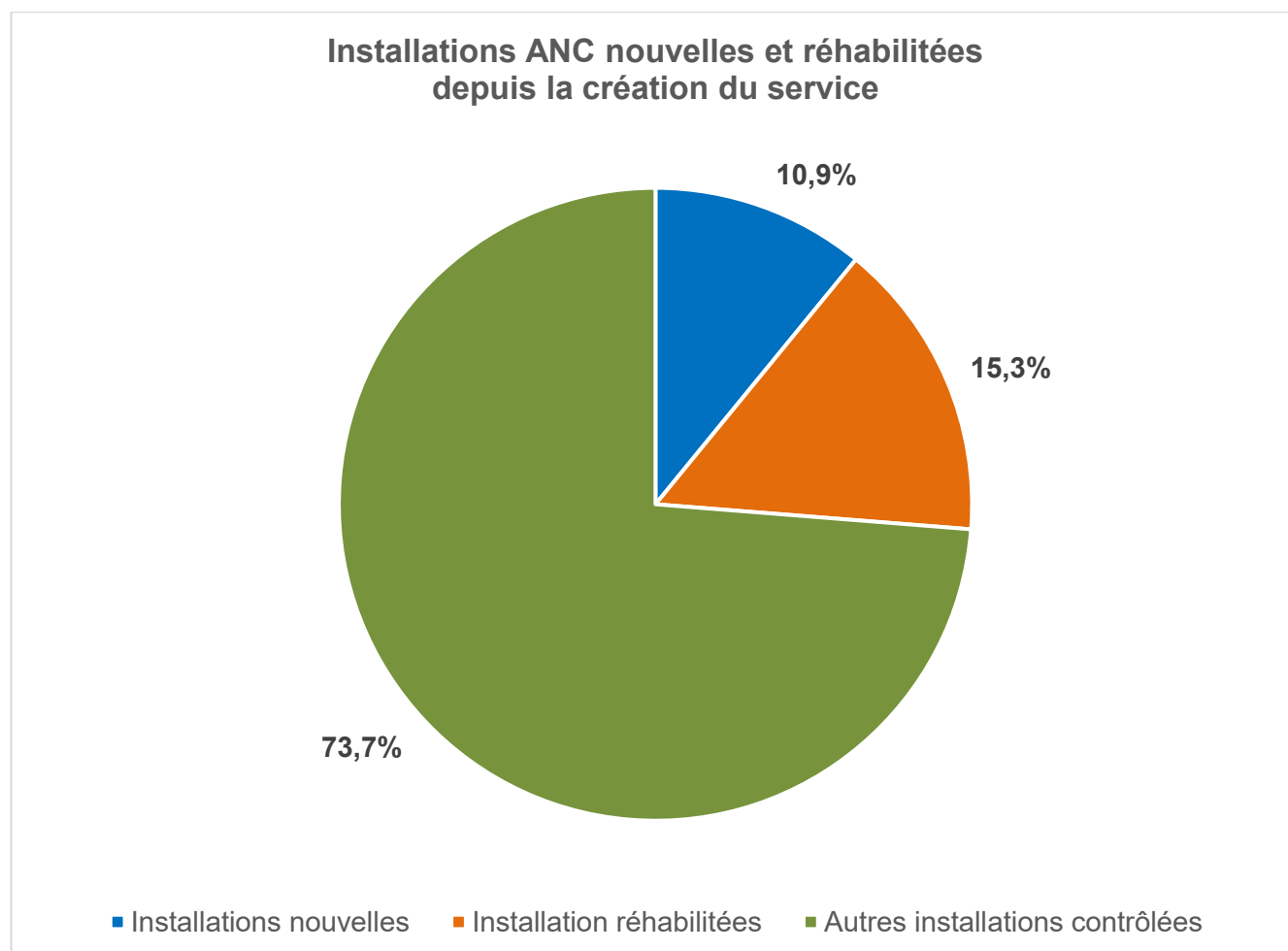
Type d'évacuation des eaux usées des installations ANC contrôlées



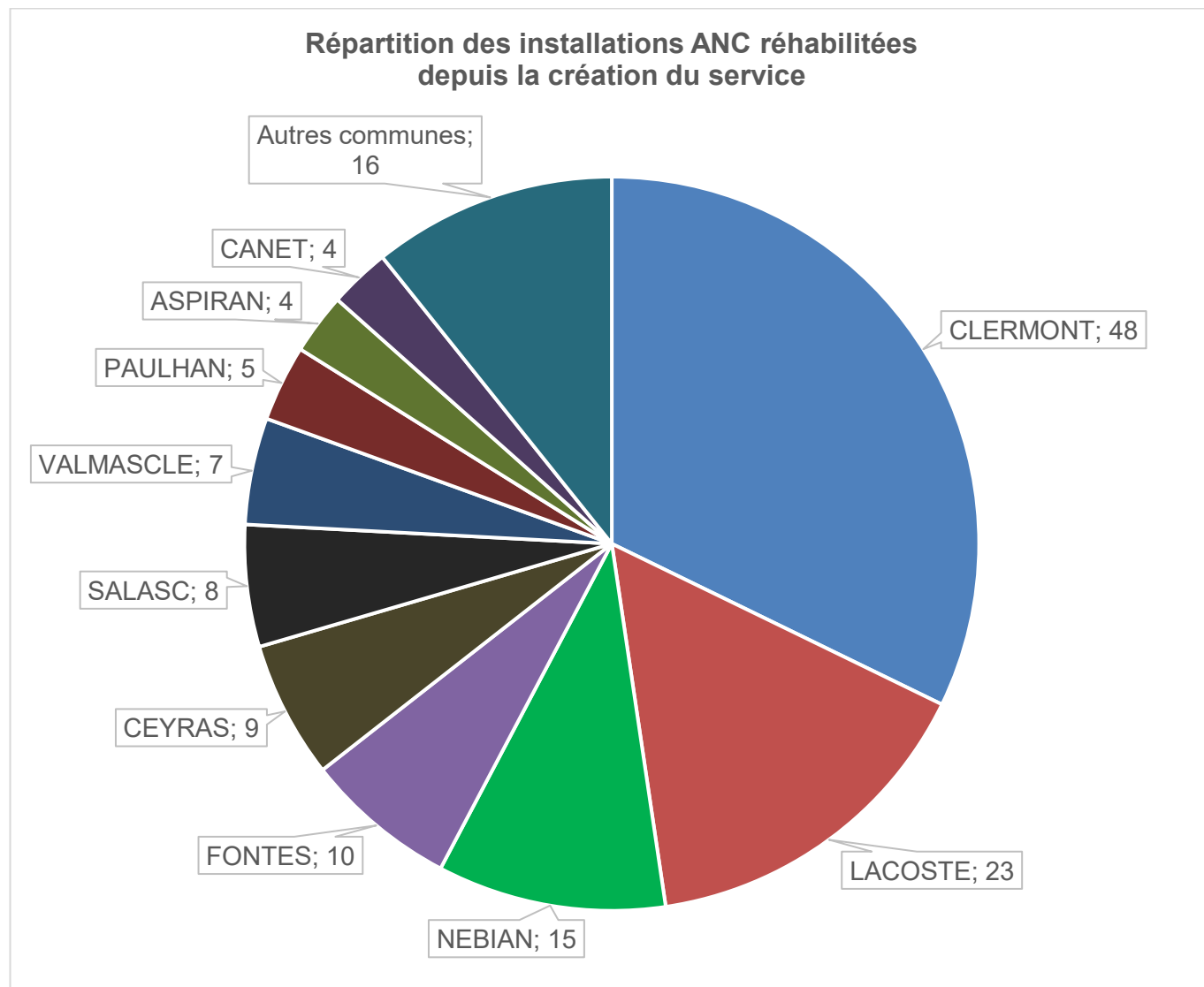
- Par infiltration dans le sol
- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel
- Par d'autres type d'évacuation (puisard, puits perdu ou mode d'évacuation inconnu)

3.7. Installations ANC neuves contrôlées

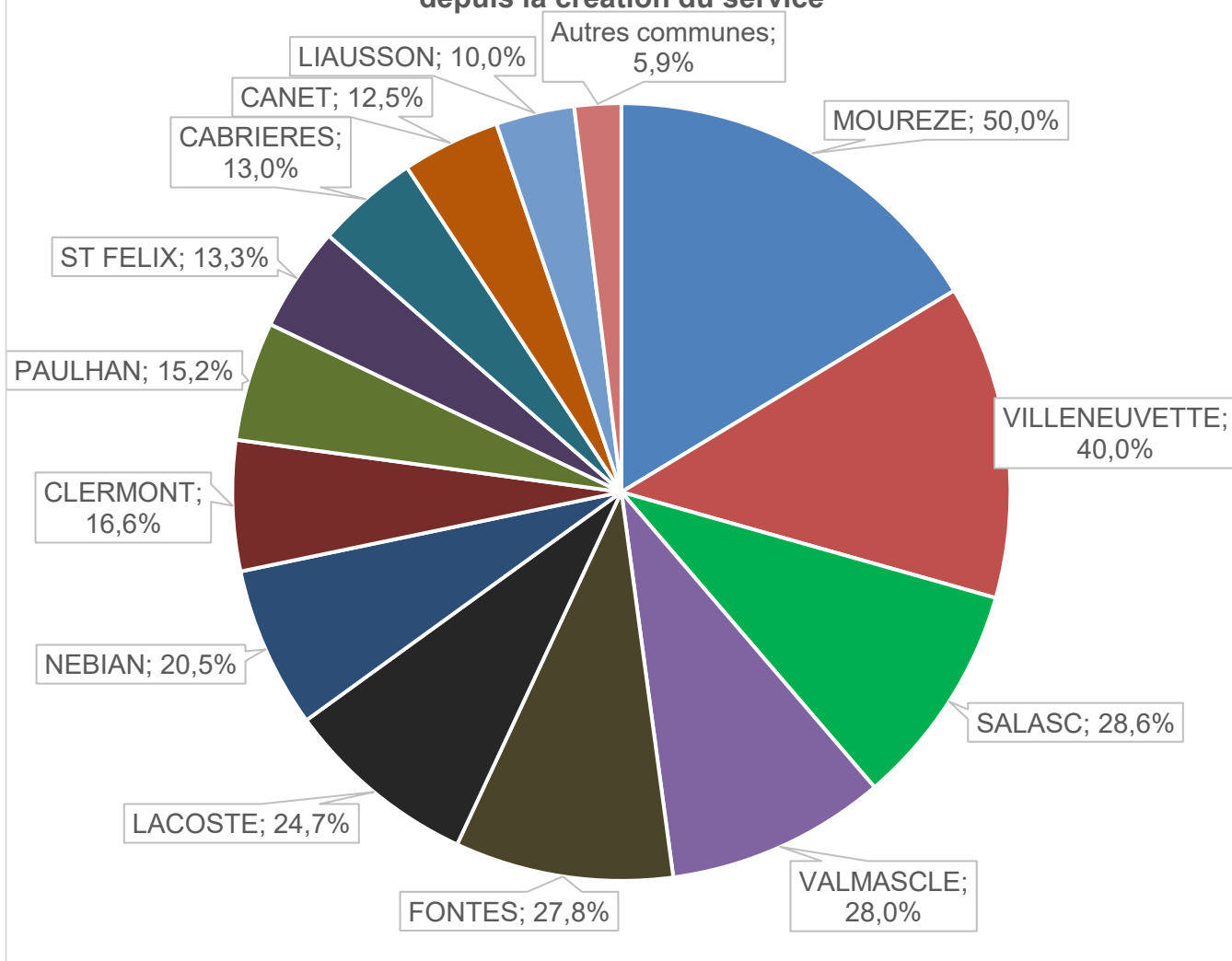
Installations ANC nouvelles ou réhabilitées réalisées depuis la création du service	Nbre	%
Installations totales contrôlées	971	100,0%
Installations nouvelles ou réhabilitées	255	26,3%
Installations nouvelles	106	10,9%
Installation réhabilitées	149	15,3%
Autres installations contrôlées	716	73,7%



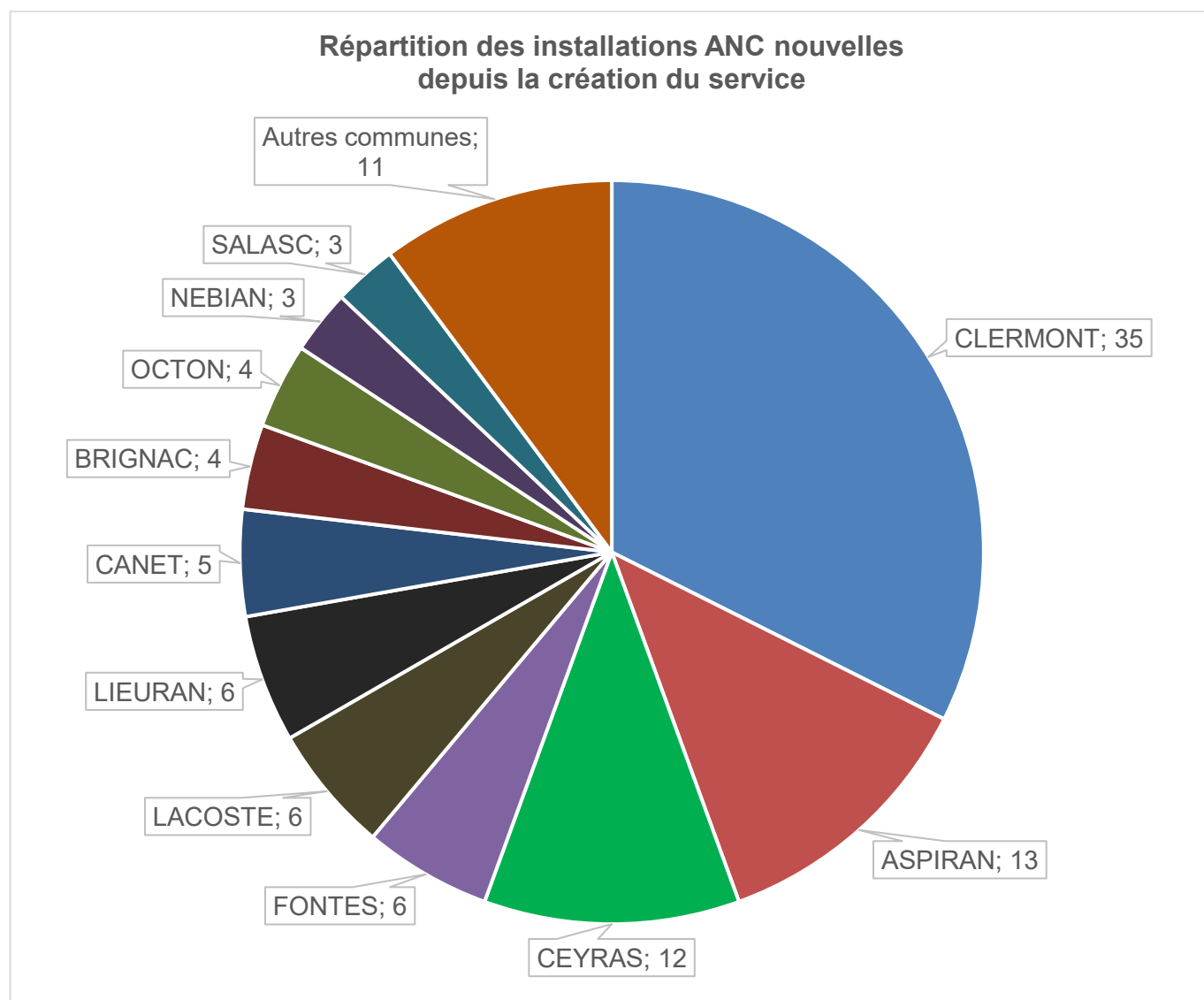
3.8. Installations ANC réhabilitées contrôlées



Taux de réhabilitation par commune depuis la création du service

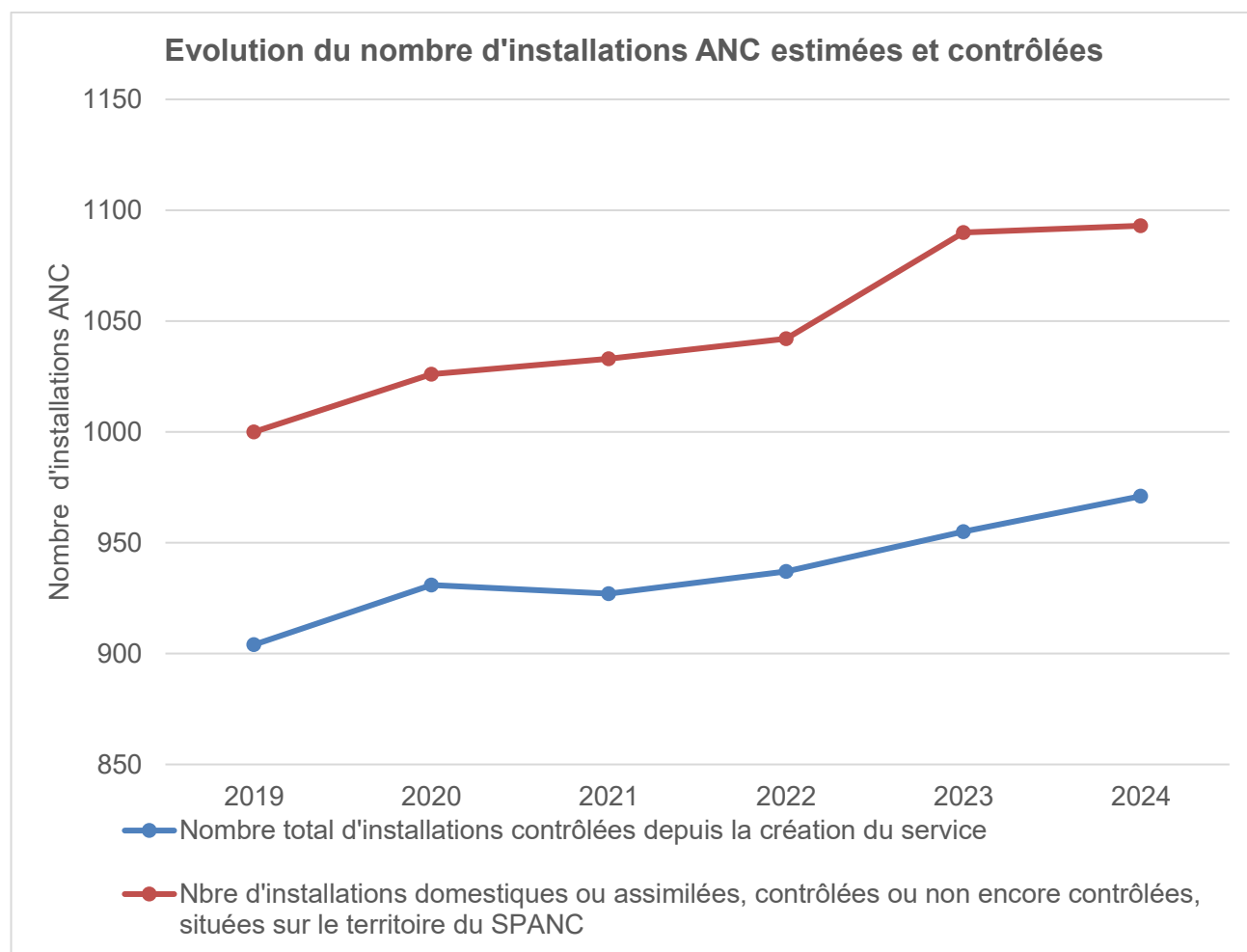


3.9. Installations ANC nouvelles contrôlées



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Evolution du nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées



4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

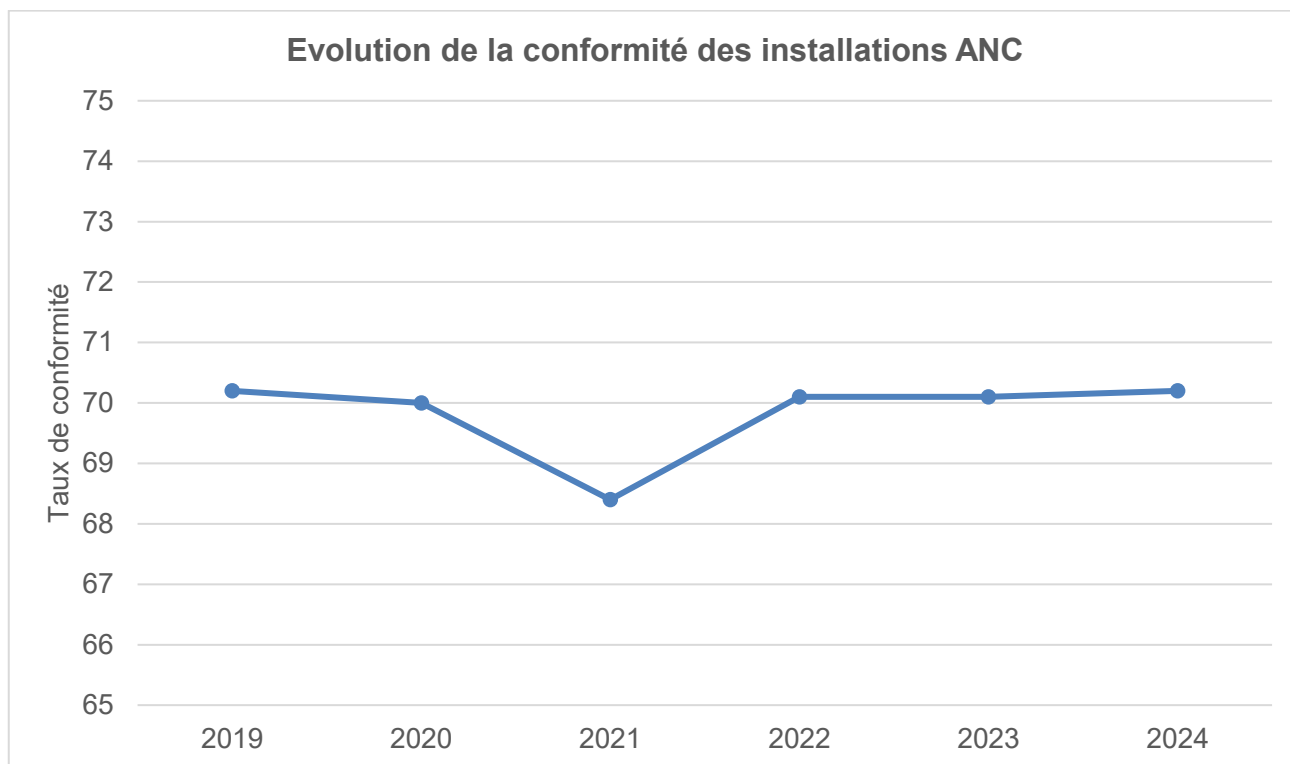
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

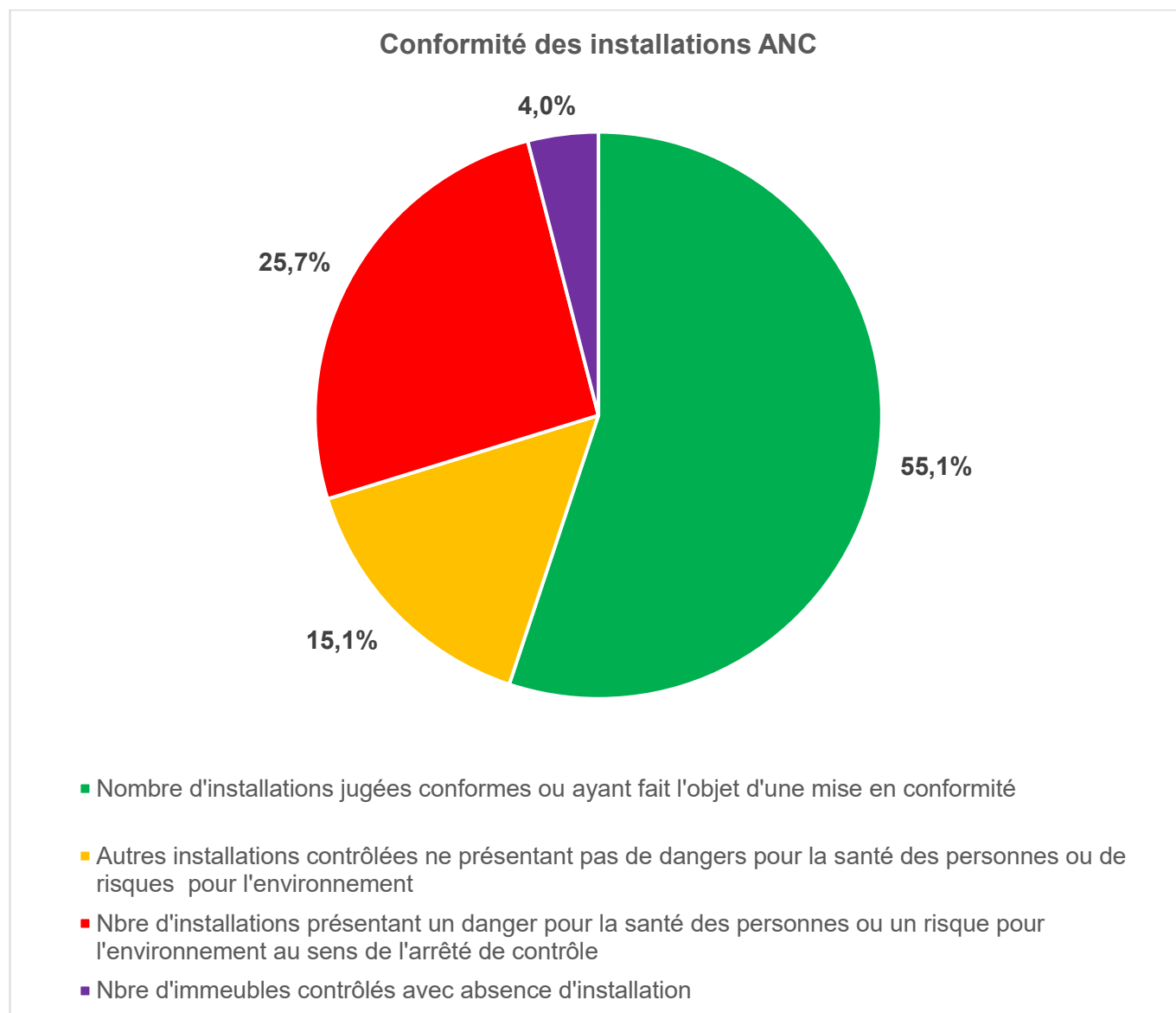
Conformité des installations ANC contrôlées	Exercice 2023	Exercice 2024
Nbre total d'installations contrôlées depuis la création du service <i>(Total des installations ANC contrôlées depuis la création du service - ANC supprimés)</i>	955	971
Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	526	535
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques pour l'environnement	143	147
Nbre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté de contrôle	247	250
Nbre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	39	39
Taux de conformité en %	70,1%	70,2%

4.3. Evolution de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)



4.4. Conformité des installations ANC contrôlées

Répartition selon la conformité des installations ANC de la Communauté de communes du Clermontais:



Conformité des installations ANC par commune:

Commune	ANC contrôlés	Conforme	Sans risque	Risque avéré	Absence installation
CCC	971	55,1%	15,1%	25,7%	4,0%
ASPIRAN	59	54,2%	16,9%	25,4%	3,4%
BRIGNAC	22	59,1%	4,5%	36,4%	0,0%
CABRIERES	23	39,1%	0,0%	47,8%	13,0%
CANET	32	62,5%	6,3%	28,1%	3,1%
CEYRAS	104	57,7%	16,3%	19,2%	6,7%
CLERMONT	289	56,1%	16,3%	24,6%	3,1%
FONTES	36	66,7%	5,6%	25,0%	2,8%
LACOSTE	93	63,4%	15,1%	20,4%	1,1%
LIAUSSON	10	40,0%	10,0%	50,0%	0,0%
LIEURAN	32	53,1%	28,1%	18,8%	0,0%
MERIFONS	35	28,6%	20,0%	31,4%	20,0%
MOUREZE	6	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
NEBIAN	73	54,8%	17,8%	23,3%	4,1%
OCTON	30	36,7%	10,0%	43,3%	10,0%
PAULHAN	33	39,4%	15,2%	42,4%	3,0%
PERET	17	35,3%	23,5%	41,2%	0,0%
ST FELIX	15	73,3%	20,0%	6,7%	0,0%
SALASC	28	57,1%	21,4%	21,4%	0,0%
USCLAS	4	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%
VALMASCLE	25	80,0%	0,0%	16,0%	4,0%
VILLENEUVETTE	5	60,0%	20,0%	20,0%	0,0%

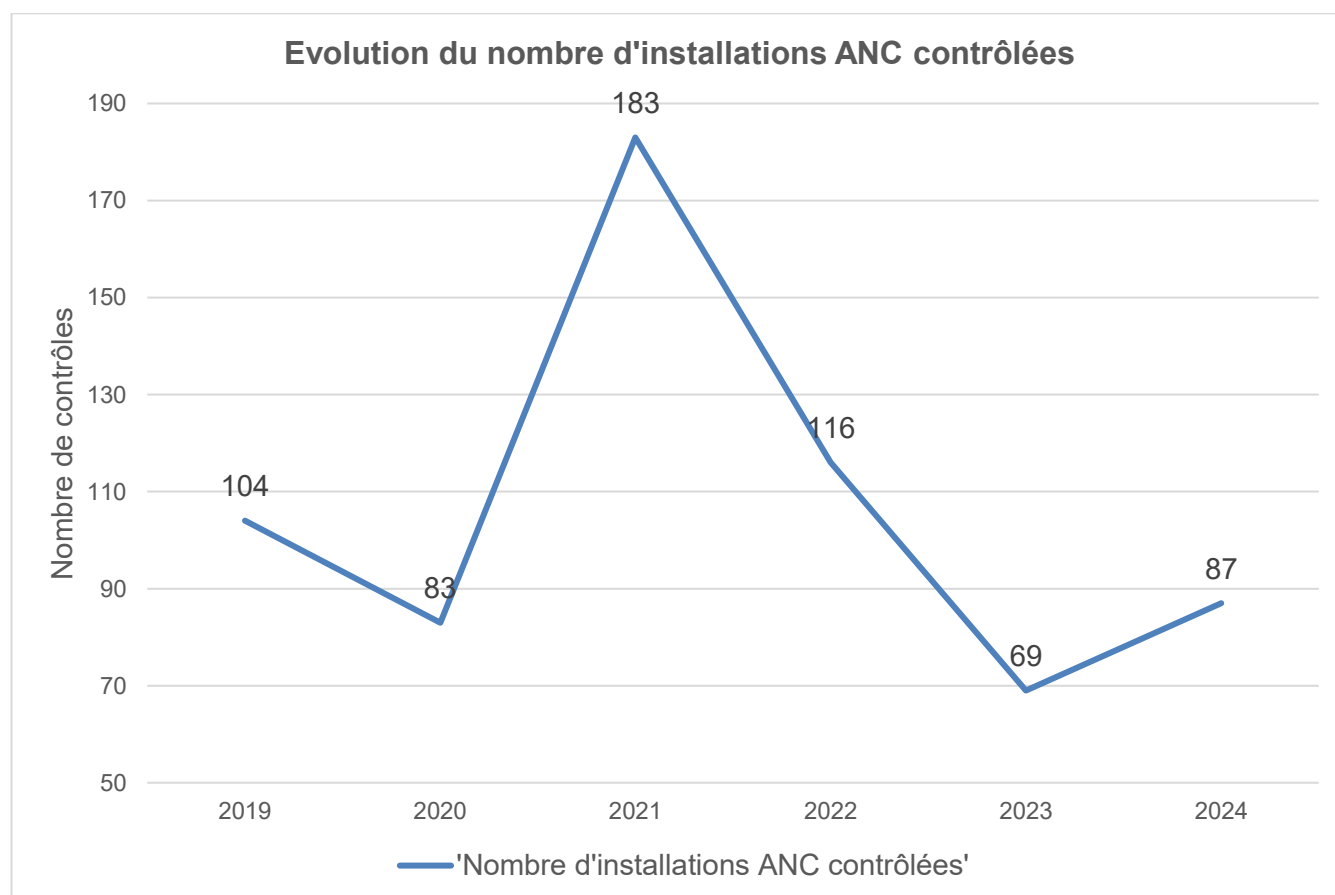
4.5. Conformité des installations nouvelles ou réhabilitées

Conformité des installations ANC nouvelles ou réhabilitées réalisées depuis la création du service	Nbre	%
Installations totales contrôlées	971	100,0%
Installations nouvelles ou réhabilitées contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution	6	0,6%

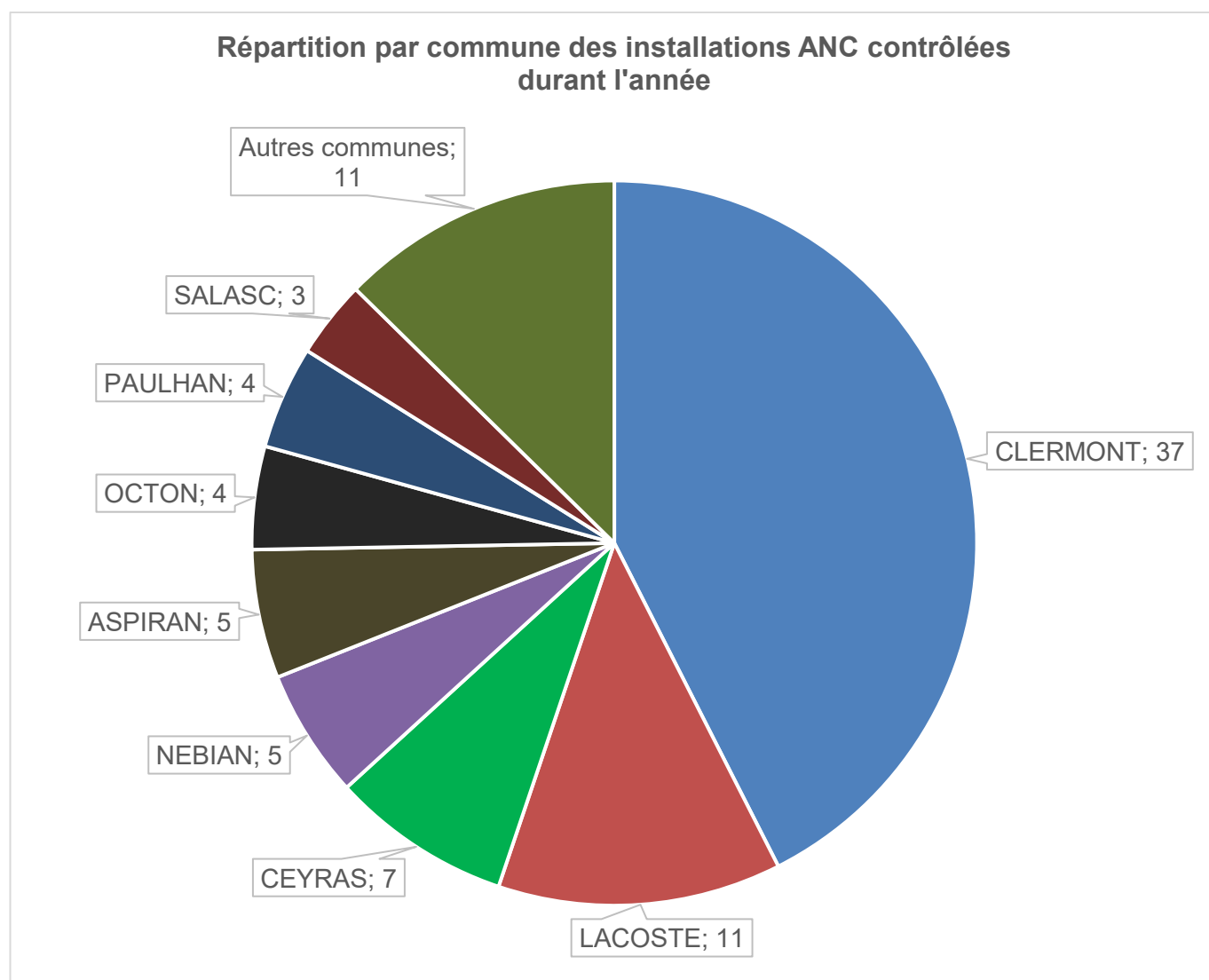
5. ACTIVITE DU SERVICE

5.1. Nombre de contrôles des installations ANC, réalisés dans l'année

Contrôles réalisés par le SPANC	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total de contrôles réalisés dans l'année	69	87
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	21	44
<i>Dont nbre de contrôle « diagnostic »</i>	3	16
<i>Dont nbre de contrôle « périodique »</i>	18	28
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception (contrôle de conception) dans l'année	25	22
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux (contrôle d'exécution) dans l'année	23	21

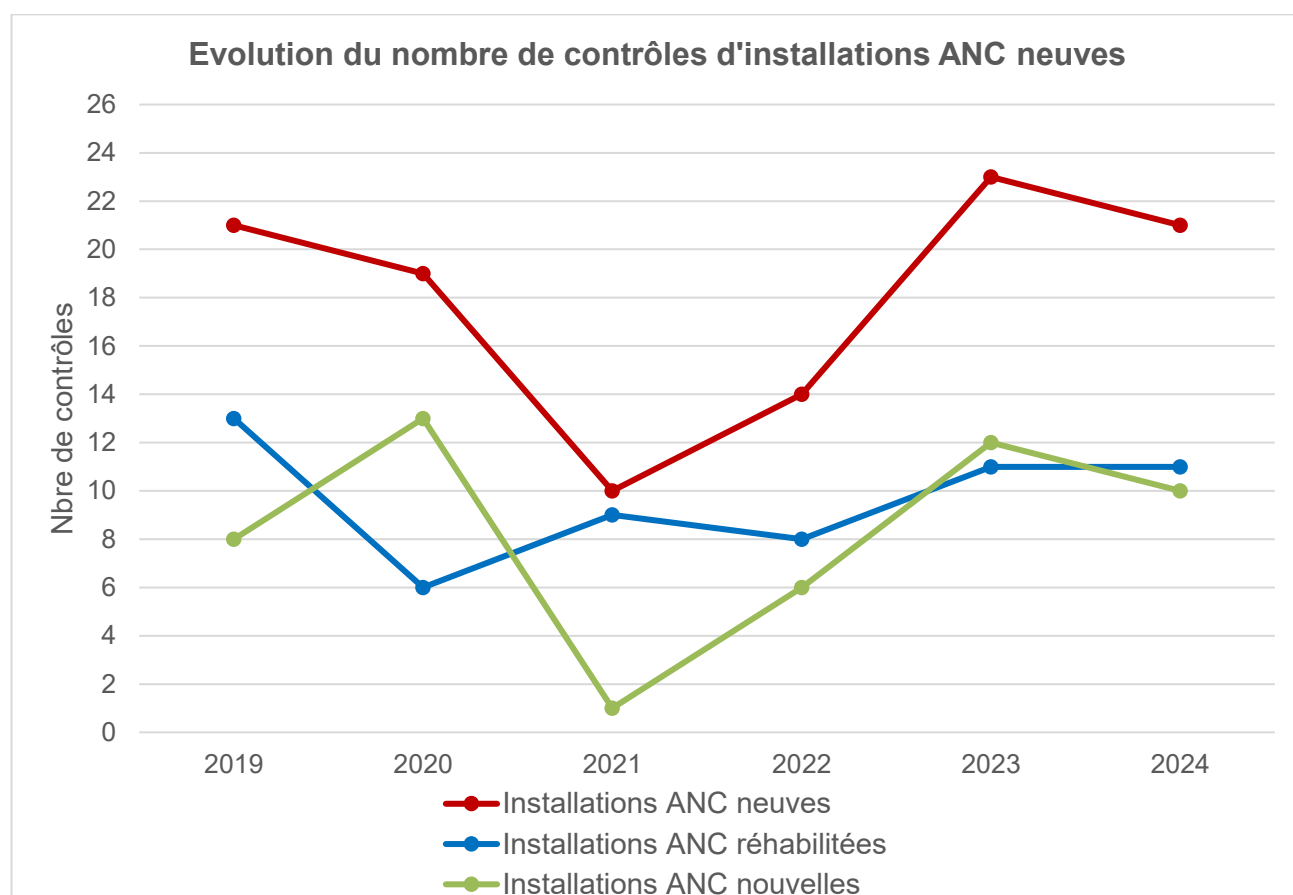


5.2. Installations ANC contrôlées dans l'année par commune



5.3. Nombre de contrôle d'installations ANC neuves (réhabilitées et nouvelles) dans l'année

Contrôles réalisés par le SPANC	Exercice 2023	Exercice 2024
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux (contrôle d'exécution) dans l'année	23	21
<i>Dont nbre de réhabilitation</i>	11	11
<i>Dont nbre d'installation nouvelle</i>	12	10
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	25	22
Nbre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux (contrôle d'exécution) dans l'année	23	21



6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1. Montants financiers des travaux réalisés

Sans objet

6.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Sans objet

RPQS

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité
du **S**ervice public d'Eau Potable

2024



INTRODUCTION

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement afin de rendre compte aux usagers du prix ainsi que de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il a pour objectif de garantir la transparence dans la gestion des services publics assurant la compétence « eau et assainissement » sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontois.

Pour ce faire, il fait état d'un certain nombre d'indicateurs de performance et qualité du réseau d'adduction et de distribution du territoire.

Les indicateurs de performance du service présentés ci-après reprennent l'intégralité des indicateurs introduits par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT).

Le présent rapport concerne les communes dont la gestion de l'eau potable est assurée par le Pôle Intercommunal de l'Eau (régie intercommunale).

SOMMAIRE

Table des matières

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	1
I.1. LE TERRITOIRE.....	1
I.2. LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE EXERCEES PAR LE POLE INTERCOMMUNAL DE L’EAU.....	2
I.3. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CCC	3
I.4. LE POLE INTERCOMMUNAL DE L’EAU EN QUELQUES CHIFFRES	4
I.5. BILAN ANNUEL D’ACTIVITÉ	5
I.5.1. Les faits marquants de 2024.....	5
I.5.2. Les marchés publics	5
I.5.3. Les demandes de travaux.....	5
I.5.4. Les travaux réalisés	6
I.5.5. Le service administratif.....	8
II.1. LE PATRIMOINE DU SERVICE	9
II. LES CARACTÉRISTIQUES ET PERFORMANCES TECHNIQUES D’INTERC’EAU	9
II.1.1. Les ouvrages de production.....	9
II.1.2. Les ouvrages de stockage.....	11
II.1.3. Le réseau.....	13
II.2. LES USAGERS DU SERVICE EAU POTABLE	14
II.3. LA PRODUCTION D’EAU POTABLE	15
II.3.1. Volumes prélevés en 2024	15
II.3.2. Volumes vendus	17
II.3.3 Volumes achetés à d’autres services	17
II.3.4 Autres volumes.....	17
II.3.5 Bilan des volumes eau potable 2024.....	17
III. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	18
III.1. TARIFS EN VIGUEUR.....	18
III.2. FACTURE D’EAU.....	19
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	21
IV.1. PROTECTION DES RESSOURCES	21
IV.2. QUALITÉ DE L’EAU DISTRIBUÉE	21
IV.3 INDICATEURS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	22
IV.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	22

V. FINANCES ET INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24
V.1. ENDETTEMENT DU SERVICE	24
V.2. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	24
V.3. RECETTES ET FRAIS DU POLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU.....	25
V.3.1. Section exploitation	25
V.3.2. Section investissement	26
VI. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	27
VII. ANNEXES	28
VII.1. DÉTAIL DES VOLUMES PRODUITS PAR COMMUNE	28
VII.2. DETAIL DES VOLUMES VENDUS	30
VII.3. DETAIL DES AUTRES VOLUMES	33
VII.4. CALCUL DES INDICATEURS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	34

Liste des figures

Figure 1 : Situation géographique de la Communauté de communes du Clermontais au sein du département de l'Hérault	1
Figure 2 : Mode de gestion AEP sur le territoire de la CCC	3
Figure 3 : Linéaire de réseaux AEP renouvelés depuis 2018	6
Figure 4 : Interventions pour chaque commune du périmètre de la régie	7
Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés du PIE	14
Figure 6 : Evolution des volumes annuels prélevés par le Pôle Eau (m³)	15
Figure 7 : Origine des volumes prélevés	16
Figure 8 : Volumes prélevés par commune en %.....	16
Figure 9 : Bilan des volumes 2024	17
Figure 10 : Part des différents éléments constituant la facture d'eau potable pour 120 m³.....	19
Figure 11 : Part de chaque composant de la facture d'eau	20
Figure 12 : Evolution du rendement de réseau	23
Figure 13 : Evolution de l'ILP et ILC.....	23

Liste des tableaux

Tableau 1 : Marchés publics établis par la régie en 2024	5
Tableau 2 : Factures établies en 2023 et 2024.....	8
Tableau 3 : Ouvrages de production du PIE.....	10
Tableau 4 : Ouvrages de stockage du Pôle Intercommunal de l'Eau	12
Tableau 5 : Linéaire de réseau du Pôle Intercommunal de l'Eau	13
Tableau 6 : Nombre d'abonnés par commune.....	14
Tableau 7 : Volumes achetés à d'autres services (m3).....	17
Tableau 8 : Evolution du prix de l'eau potable par m3 pour une facture de 120m3 (prix TTC).....	18
Tableau 9 : Evolution de la facture d'eau type pour 120 m3.....	20
Tableau 10 : Analyses réalisées 2024 pour chaque commune	21
Tableau 11 : Evolution des indicateurs de performance réseaux.....	22
Tableau 12 : Capital restant dû.....	24
Tableau 13 : Montants de la dette remboursés en 2024	24
Tableau 14 : Dotation aux amortissements	24
Tableau 15 : Recettes d'exploitation eau potable de la collectivité	25
Tableau 16 : Dépenses d'exploitation eau potable de la collectivité	25
Tableau 17 : Investissements d'équipements réalisés	26
Tableau 18 : Subventions d'équipements perçues	26
Tableau 19 : Tableau récapitulatif des indicateurs	27
Tableau 20 : Détail des volumes produits (m3)	29
Tableau 21 : Détail des volumes vendus (m3).....	32
Tableau 22 : Autres volumes (m3).....	33
Tableau 23 : Eléments de calcul des indicateurs de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	35
Tableau 24 : Indicateurs de performance réseau des communes	37

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I.1. LE TERRITOIRE

Créée en 2001, la communauté de communes du Clermontais (CCC) s'étend sur un territoire de 250 km² regroupant 21 communes.

(Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint Felix de Lodez, Salasc, Usclas d'Hérault, Valmascle et Villeneuve).

Ce bassin de vie situé à 30 minutes de Montpellier et Béziers, représente plus de 28 000 habitants.

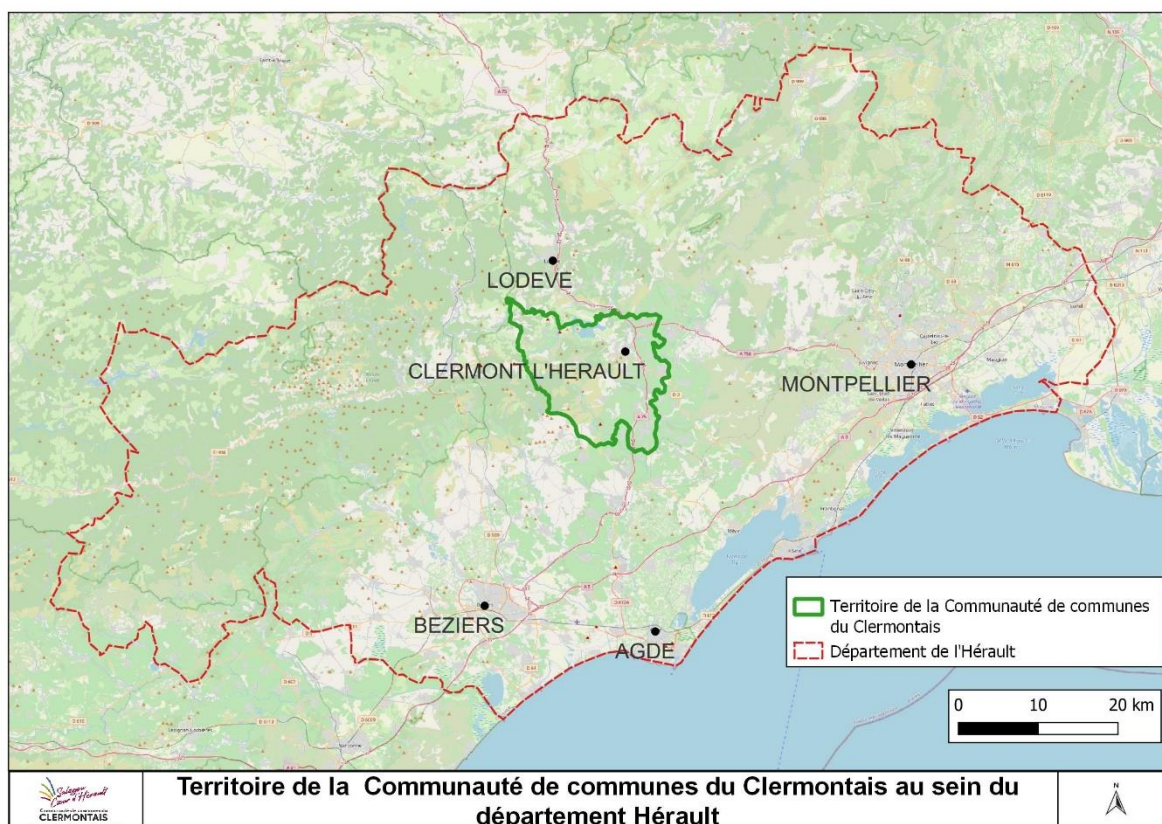


Figure 1 : Situation géographique de la Communauté de communes du Clermontais au sein du département de l'Hérault

I.2. LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCEES PAR LE POLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU

La compétence eau potable a été transférée à la Communauté de communes du Clermontais au 1^{er} janvier 2018. Cette compétence est exercée par la régie du Pôle Intercommunal de l'Eau sur l'ensemble du territoire à l'exception de la commune d'Usclas d'Hérault qui relève du Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Vallée de l'Hérault.

Sa mission principale consiste donc à exploiter puis acheminer l'eau potable du point de prélèvement au robinet du consommateur. Elle assure également le traitement des eaux usées avant son rejet au milieu naturel.

Le Pôle Intercommunal de l'Eau a donc pour missions de :

- Répondre aux demandes et informer les usagers
- Sécuriser les ressources en eau et s'engager dans une politique d'économie d'eau
- Préserver la qualité des milieux naturels en maîtrisant le traitement de l'eau
- Harmoniser et améliorer la qualité des services actuels

Ses missions principales peuvent se décomposer en plusieurs points :

- La gestion de la ressource
 - o Assurer un suivi régulier des ressources en eau du territoire (suivi quantitatif permettant de s'assurer de la disponibilité de la ressource mais également un suivi qualitatif garantissant une eau potable aux usagers).
 - o La protection des sites de prélèvement par la mise en place de DUP (Dossier d'Utilité Publique)
- L'exploitation et la mise à disposition de la ressource
 - o Assurer le prélèvement de la ressource
 - o Garantir le traitement de l'eau pour la rendre potable
 - o Assurer le stockage de l'eau potable afin de permettre l'accès aux usagers tout au long de la journée
- L'achat d'eau en gros
 - o Toute l'eau distribuée sur le territoire ne provient pas forcément des communes membres de la CCC. C'est notamment le cas pour la commune de Lacoste ou de façon plus ponctuelle sur Saint Félix de Lodez.
Dans ce cadre, le Pôle Intercommunal de l'Eau a recours à des achats d'eau auprès de producteurs voisins (Communauté de communes du Lodévois et Larzac et Communauté de communes Vallée de l'Hérault).
 - o le Pôle Intercommunal de l'Eau peut également être amené à organiser le portage d'eau par camion ou la distribution d'eau en bouteille avec l'appui des dispositifs proposés par le département de l'Hérault dans le cadre de difficulté d'approvisionnements particulièrement sévères.
- La distribution
 - o Distribution gravitaire ou sous pression auprès des abonnés
 - o Garantir le traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel

I.3. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CCC

La compétence eau potable est exercée suivant selon plusieurs modes de gestion :

- Par délégation de service public (DSP) à la Société d'Economie Mixte Locale la Péretoise des Eaux sur la commune de Péret, contrat qui s'est achevé au 31 décembre 2024.
- En régie par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Hérault sur la commune d'Usclas d'Hérault
- En régie directe (Pôle Intercommunal de l'Eau) sur les 19 autres communes.

La Péretoise des Eaux est une Société d'Economie Mixte Locale assurant la gestion de l'eau potable à l'échelle de la commune de Péret.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) créée en 1937 est l'un des plus anciens établissements publics du département de l'Hérault. Il assure la gestion de l'eau potable sur un territoire de 20 communes. Parmi ces 20 communes, Usclas d'Hérault située sur le territoire de la CCC fait partie intégrante du périmètre de gestion du syndicat.

La gestion de l'eau potable sur cette commune est donc assurée en intégralité par le SMEVH.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Pôle Intercommunal de l'Eau exerce la compétence eau en régie sur les 19 communes restantes suite à l'intégration des communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve au périmètre de la régie à cette date.

(Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Ceyras, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Saint Felix de Lodez, Salasc, Valmascle et Villeneuve).

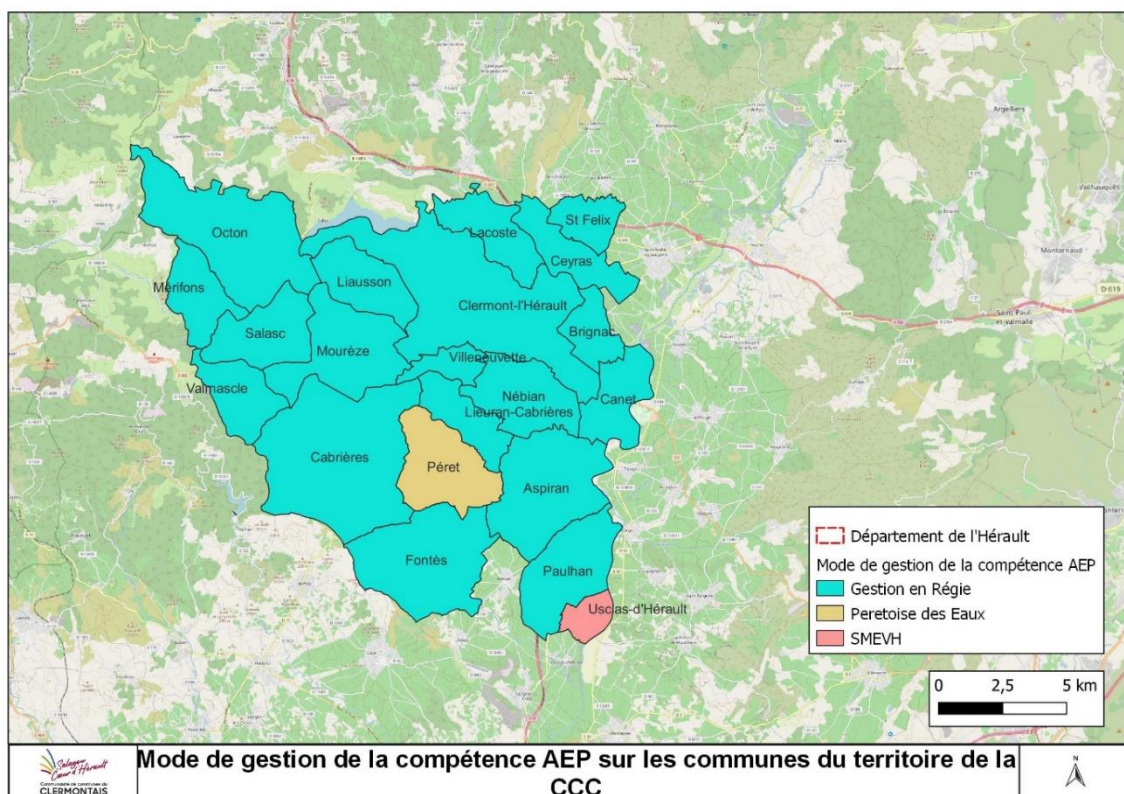
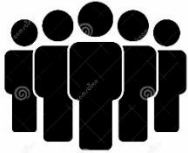


Figure 2 : Mode de gestion AEP sur le territoire de la CCC

I.4. LE POLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'habitants



30 961

Nombre d'abonnés



15 022

Nombre d'ouvrages de
prélèvement



25

Nombre de réservoirs



29

Linéaire total de réseau



291,8

Rendement du réseau (%)



76.6

Taux de conformité (en %)



100

Consommation moyenne
(l/j/habitant)



142

Prix de l'eau (€ TTC)



2.34 €

I.5. BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ

I.5.1. Les faits marquants de 2024

La pluviométrie de l'année 2024 a été plus importante que les deux dernières années permettant une remontée des nappes mais pas jusqu'à leur niveau de 2022.

Dans ce contexte, aucune livraison d'eau pour déficit des ressources locales n'a été réalisée comme les années passées mais une vigilance particulière a été portée sur le suivi de la ressource en eau et des mesures de restrictions à appliquer conformément aux arrêtés préfectoraux.

I.5.2. Les marchés publics

En 2024, plusieurs consultations ont été lancées pour l'attribution de marchés pour la réalisation de prestations ou de travaux sur les infrastructures d'eau potable.

Nature du marché	Nature de l'opération
Prestation de service	Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
Marché de prestation	Forages de reconnaissance et pompage d'essais au hameau des Crozes
Marché subséquent	Travaux de renouvellement des réseaux Octon Tranche 1 et 2
Marché subséquent	Travaux de renouvellement des réseaux sur Ceyras Tranche 1
Marché subséquent	Travaux de renouvellement des réseaux AEP sur Nébian

Tableau 1 : Marchés publics établis par la régie en 2024

I.5.3. Les demandes de travaux

Les services du Pôle Intercommunal de l'Eau sont régulièrement sollicités pour avis lors de travaux réalisés sur le domaine public ou privé.

Afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, les travaux envisagés à proximité doivent être déclarés.

En tant que propriétaire et exploitant des réseaux humides, le PIE est consulté lorsque des maîtres d'ouvrage ou exploitants souhaitent réaliser des interventions.

En 2024, **1159 sollicitations auprès du PIE ont été réalisées** (DT / DICT / ATU).

En parallèle, les services du PIE sont également amenés à réaliser des travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés. **Dans ce cadre 923 demandes de travaux ont été rédigées par le Pôle Intercommunal de l'Eau** (source déclaration SOGELINK DT /DICT/ ATU).

I.5.4. Les travaux réalisés

Réseau de distribution :

En 2024, **1 923 mètres de réseau de distribution eau potable ont été renouvelés**

Ces renouvellements et nouveaux réseaux concernent 642 mètres sur Cabrières, 180 mètres sur Clermont l'Hérault, 326 mètres sur Fontès et 775m sur Saint Félix de Lodez.

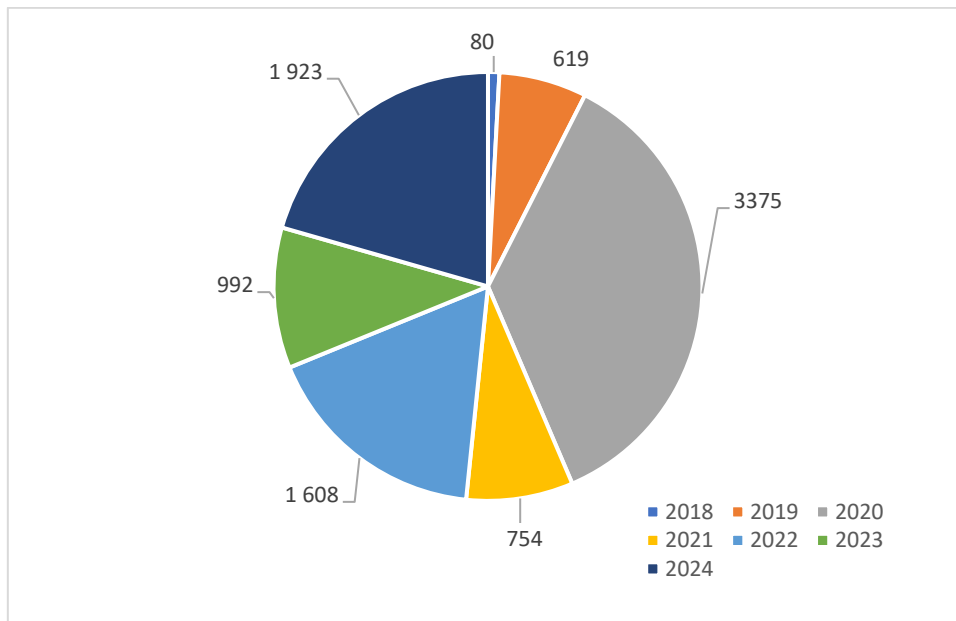


Figure 3 : Linéaire de réseaux AEP renouvelés depuis 2018

Réparation de fuites, et interventions diverses :

Le PIE a conclu un marché à bon de commande avec l'entreprise ALR et la SAUR pour les interventions sur fuites nécessitant un terrassement.

En 2024, ALR et la SAUR sont intervenus sur **111 fuites**.

Entre les fuites, création de branchements, mise en place d'abris compteurs, scellements de tampons et autres, les deux entreprises ont assuré **224 interventions** encadrées par les agents de la régie.

L'ensemble de ces interventions représente un coût financier de près de 360 000 € HT.

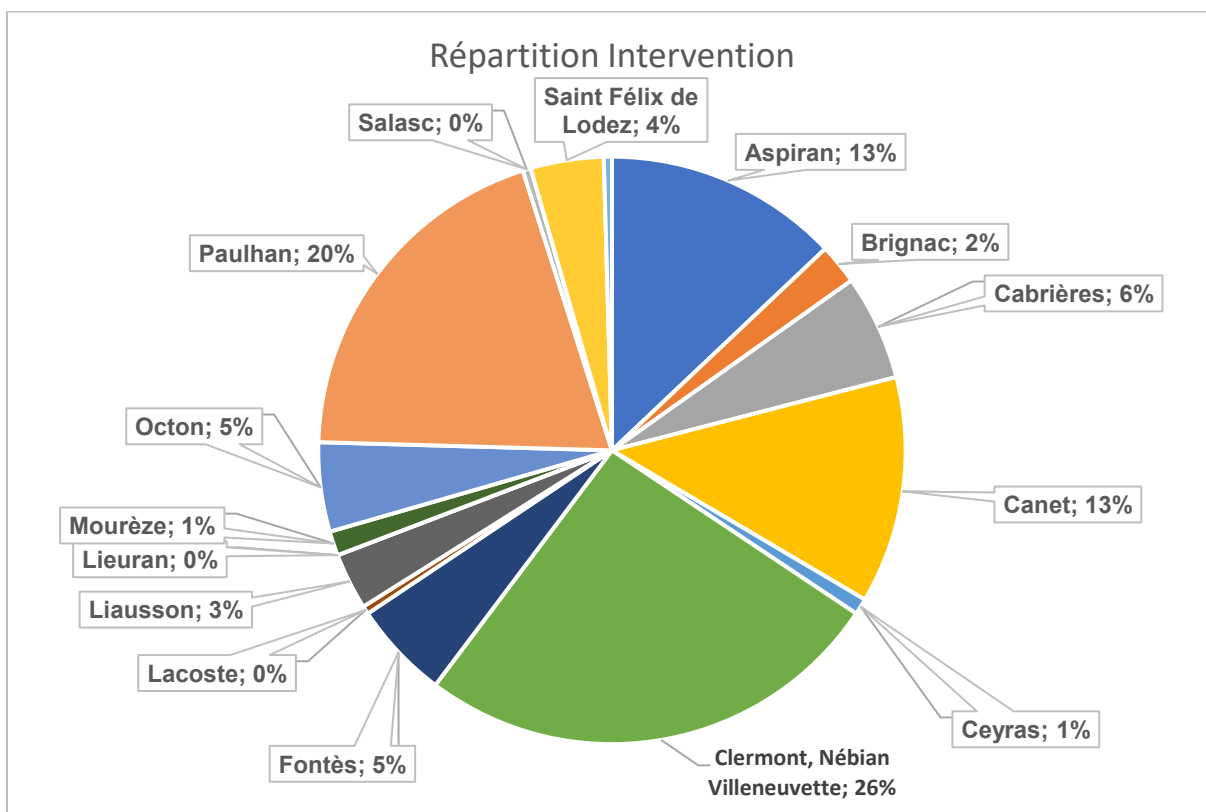


Figure 4 : Interventions pour chaque commune du périmètre de la régie

I.5.5. Le service administratif

Le service administratif en charge de la facturation de l'eau et de l'assainissement auprès des 15 000 abonnés est composé de 7 agents en 2024.

Le nombre de factures totales émises au titre de la facturation 2024 est de 24 425.

Pour les abonnés non mensualisés, l'émission de ces factures s'effectue durant le mois de juin pour les factures intermédiaires ainsi qu'en octobre-novembre pour les factures de solde.

Pour les abonnés mensualisés représentant près de 40 % des abonnés, les échéanciers de paiement courent de mars à novembre avec une facture de solde au mois de décembre.

Type de facture	Nombre	
	2023	2024
Intermédiaires	8 599	8761
Solde	14 998	14 490
Diverses (résiliations etc...)	1 084	1174
Total	24 181	24 425

Tableau 2 : Factures établies en 2023 et 2024

Au titre de la facturation 2024, 2946 factures sont impayées

II. LES CARACTÉRISTIQUES ET PERFORMANCES TECHNIQUES D'INTERC'EAU

II.1. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le Pôle Intercommunal de l'Eau exploite **25 ouvrages de production** sur les 16 communes de son territoire. Sur ces 21 ouvrages, 17 correspondent à des forages ou puits, le reste étant des sources captées.

Ces 25 ouvrages représentent un **volume annuel de prélèvement autorisé par Déclaration d'Utilité Publique de 3 223 081 m³**.

II.1.1. Les ouvrages de production

Commune	Nom de l'ouvrage	Ouvrages de production			Type de traitement
		Autorisation DUP			
		Volume horaire (m ³ /h)	Volume quotidien (m ³ /j)	Volume annuel (m ³ /an)	
Aspiran	Forage de la Plaine	54	925	150 000	Station de Framajou Chlore gazeux
Brignac	Forage Ouest Forage Rivière	40	200	73 000	Chlore gazeux
Cabrières	Source Boutouri	/	/	/	/
	Forage Estabel	30	225	59 400	Chlore gazeux
	Forage des Crozes	/	/	/	/
Canet	Champ captant du Clocher	95	1 900	400 000	
Ceyras	Forage de Cambous	40	800	292 000	Chlore gazeux
	Puits de Roujals	5	10	9 050	
	Forage de Roujals	15	177	54 855	
Clermont l'Hérault	Forage de l'Aveyro	100	2 000	548 500	Chlore gazeux
	Forage du Mas de Mare	100	2 000	548 500	
Fontès	Forage de Carlenças	1 200 (révision en cours)	/	/	Chlore gazeux
	Source Tibéret	/	/	/	
Lacoste	Source Fontchaude			21 900	Chlore liquide

Commune	Nom de l'ouvrage	Ouvrages de production			Type de traitement
		Autorisation DUP			
		Volume horaire (m ³ /h)	Volume quotidien (m ³ /j)	Volume annuel (m ³ /an)	
Liausson	Forage du Mont Liausson	10	110	24 500	Chlore liquide
Lieurancabrières	Forage du Lavoir	8		58 400	Chlore
	Puits de l'Amour	/	/	/	
Mérifons	Forage Mas Canet	5	45	10 520	UV
Mourèze	Forage village				Chlore liquide
Nébian	Source Vallombreuse	1 800			Chlore gazeux
Octon	Forage Garajou	18	225	27 000	Filtration Arsenic et chlore gazeux
	Source Font Majol			21 000	
Paulhan	Forage du Rieu	120	2 400	876 000	Filtration pesticides et chlore gazeux
Salasc	Source de la Gloriette			42 700	Chlore gazeux
Valmascle	Forage Mas Nougier	2.4	22	5 756	Chlore liquide
Villeneuveville	Source du Pont de l'Amour				Chlore gazeux
TOTAL		3 642	11 039	3 223 081	

Tableau 3 : Ouvrages de production du PIE

II.1.2. Les ouvrages de stockage

Ouvrages de stockage			
Commune	Nom de l'ouvrage	Capacité (m3)	Type distribution
Aspiran	Réservoir Piochet	500 (2x250)	Gravitaire
Brignac	Réservoir de Brignac	90	Surpressée
Cabrières	Réservoir du village	300	Gravitaire
	Réservoir des Crozes	50	Gravitaire
Canet	Réservoir Vieux	400	Haut et Bas service gravitaire et surpressé (quartier chemin de Rieu)
	Réservoir Neuf	500	
Ceyras	Reprise de Roujals	300	Gravitaire
	Réservoir Pigné	300	
	Réservoir Saint Père	60	
Clermont l'Hérault	Réservoir Cabrié Haut	250	Gravitaire
	Réservoir Cabrié Moyen	400	Gravitaire
	Réservoir Cabrié Bas	500	Gravitaire
	Réservoir Gorjan	800	Gravitaire
	Réservoir Pioch	2 500	Gravitaire
Fontès	Réservoir Fontès	300	Gravitaire et surpressé
Lacoste	Réservoir Lacoste	150	Gravitaire
	Réservoir Mas Audran	70	

Ouvrages de stockage			
Commune	Nom de l'ouvrage	Capacité (m3)	Type distribution
Liausson	Réservoir Liausson	90	Gravitaire
Lieuran Cabrières	Réservoir Lieuran	240 (2x120)	Gravitaire
	Réservoir Nébien	700 (2x350)	Gravitaire
Mérifons	Réservoir Mérifons	150	Gravitaire
Mourèze	Réservoir Mourèze	60	Surpressé
Nébien	Navis	200	Gravitaire
	Villeneuveville	700	Gravitaire
Octon	Réservoir Octon	150	Gravitaire
Paulhan	Réservoir Paulhan	800	Gravitaire
Saint Félix de Lodez	Réservoir St Félix	400	Gravitaire
	Réservoir Saint Saturnin	1 500	Gravitaire
Salasc	Ancien réservoir	200 (2x100)	Gravitaire
	Nouveau réservoir	200	Gravitaire
Valmascle	Réservoir Mas Nougier	40	Gravitaire
Capacité totale de stockage		12 900	

Tableau 4 : Ouvrages de stockage du Pôle Intercommunal de l'Eau

II.1.3. Le réseau

Le réseau d'adduction (réseau reliant le point de prélèvement au point de traitement) représente un linéaire d'environ **34,4 km**.

Le réseau de distribution (reliant le point de traitement aux compteurs des abonnés) s'étend sur près de **262 km**.

Commune	Linéaire réseau d'adduction (m)	Linéaire réseaux de distribution (m)
Aspiran	3 348	13368
Brignac	609	5 009
Cabrières	1 679	8989
Canet	1 802	22 814
Ceyras	3 482	14 252
Clermont l'Hérault	6 347	74 453
Fontès	7 486	9 289
Lacoste	2 261	3 884
Liausson	30,8	3 949
Lieuran Cabrières	236	3 206
Mérifons	176	7 242
Mourèze	13	2 383
Nébian	607	17 039
Octon	2 616	8 777
Paulhan	427	32 297
Saint Félix de Lodez	1 044	12 126
Salasc	223	6 751
Valmascle	303	9 086
Villeneuve	1 602	7 081
Total	34 292	261 995

Tableau 5 : Linéaire de réseau du Pôle Intercommunal de l'Eau

II.2. LES USAGERS DU SERVICE EAU POTABLE

Entre 2023 et 2024, le nombre d'abonnés a augmenté de près de 2% pour atteindre 15 027 abonnés.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'abonnés de la régie de 2018 à 2024 par commune.

Commune	Nombre d'abonnés 2018	Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés	Variation en % (N/N-1)
Aspiran	1 003	998	847	1 022	1 048	1 043	1 050	0,7%
Brignac	382	384	387	389	402	413	413	0,0%
Cabrières	351	351	358	355	363	363	363	0,0%
Canet	1 546	1 529	1 540	1 566	1 681	1 708	1 740	1,9%
Ceyras	648	653	665	670	686	677	702	3,7%
Clermont - Nébian - Villeneuve						5 759	5 962	3,5%
Fontes	564	566	634	590	602	602	595	-1,2%
Lacoste	155	155	155	157	160	156	161	3,2%
Liausson	121	120	117	118	121	124	121	-2,4%
Lieuran	180	184	159	188	189	192	194	1,0%
Merifons	56	56	56	57	58	57	58	1,8%
Moureze	114	113	114	113	118	118	118	0,0%
Octon	314	320	325	337	344	353	355	0,6%
Paulhan	2 024	2 019	2 049	2 065	2 122	2 160	2 194	1,6%
Saint Felix	697	684	693	699	714	718	713	-0,7%
Salasc	219	226	229	234	234	256	254	-0,8%
Valmasclé	28	28	29	32	35	33,00	34,00	3,0%
TOTAL REGIE	8 402	8 386	8 357	8 592	8 877	14 732	15 027	2%

Tableau 6 : Nombre d'abonnés par commune

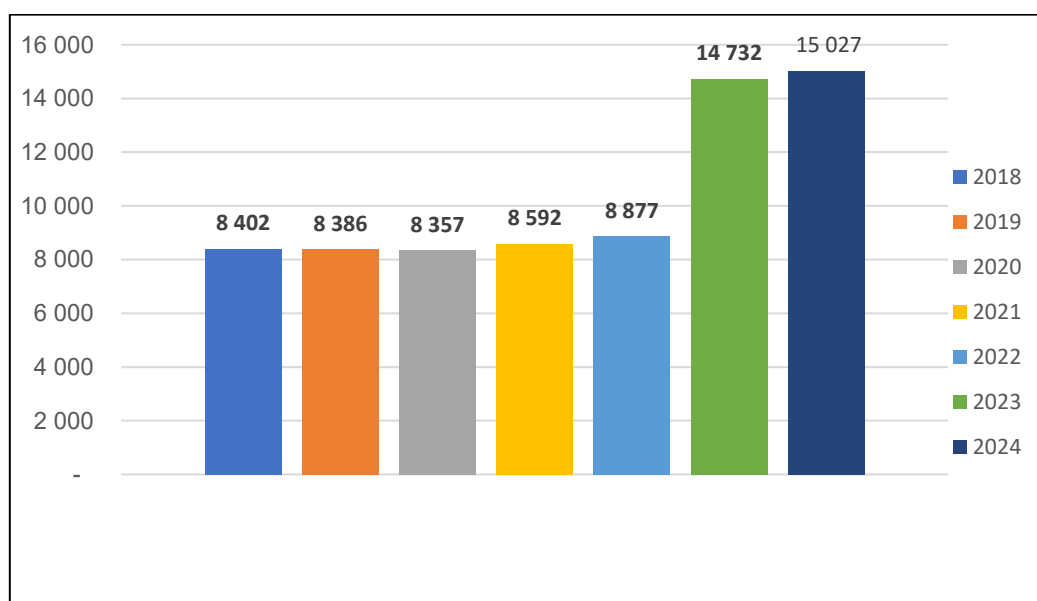


Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés du PIE

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'habitant par km de réseau hors branchement) atteint 51.46 abonnés/km représentatif d'un réseau dit Intermédiaire (si <25 rural et si >50 urbain)

Le nombre d'habitants par abonné est de 2.06 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné est de 102.6 m³/an (consommation annuelle domestique + non domestique) soit environ 136 l/j/habitant.

II.3. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

II.3.1. Volumes prélevés en 2024

En 2024, les volumes prélevés à l'échelle de la régie atteignent 2 116 108 m³ (soit 54% des volumes autorisés par DUP)

En comparaison à la consommation de l'année 2023, les volumes prélevés diminuent d'environ 2%.

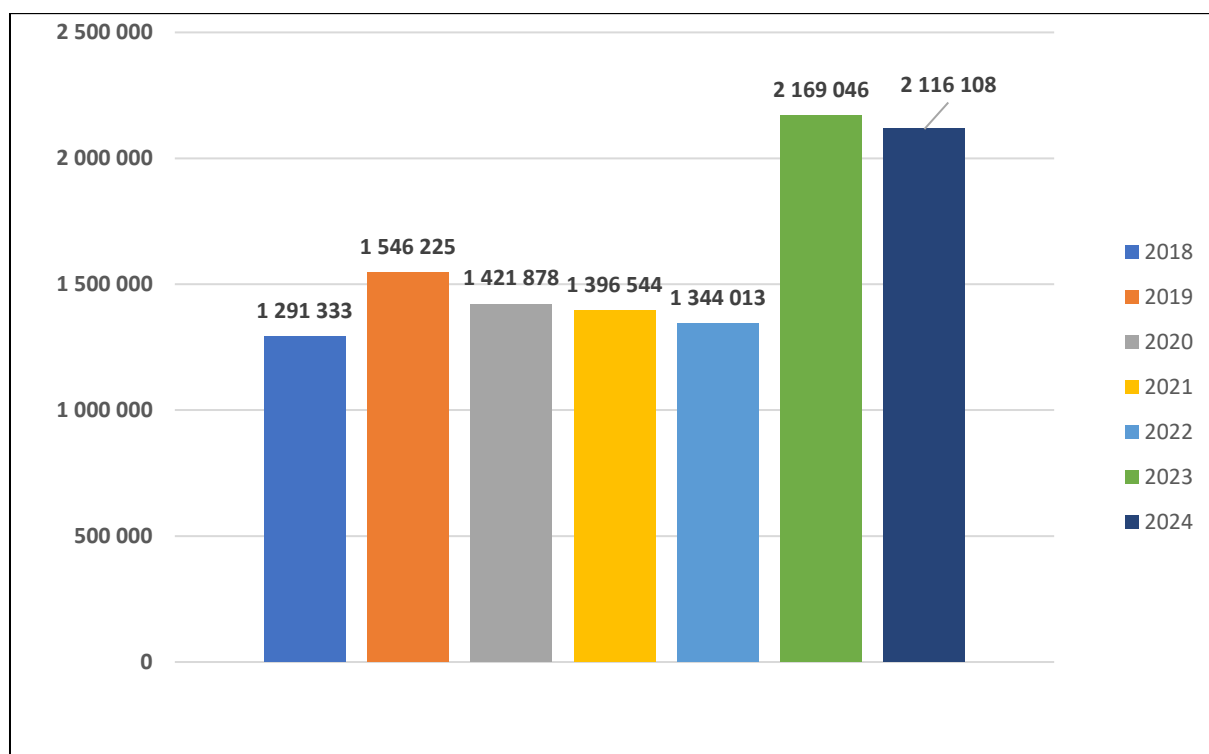


Figure 6 : Evolution des volumes annuels prélevés par le Pôle Eau (m³)

Le détail des volumes pour chaque point de prélèvement est disponible en annexe N°1 Détails des volumes produits.

Parmi les 2,1 millions de m³ prélevés 65% proviennent de la nappe alluviale.

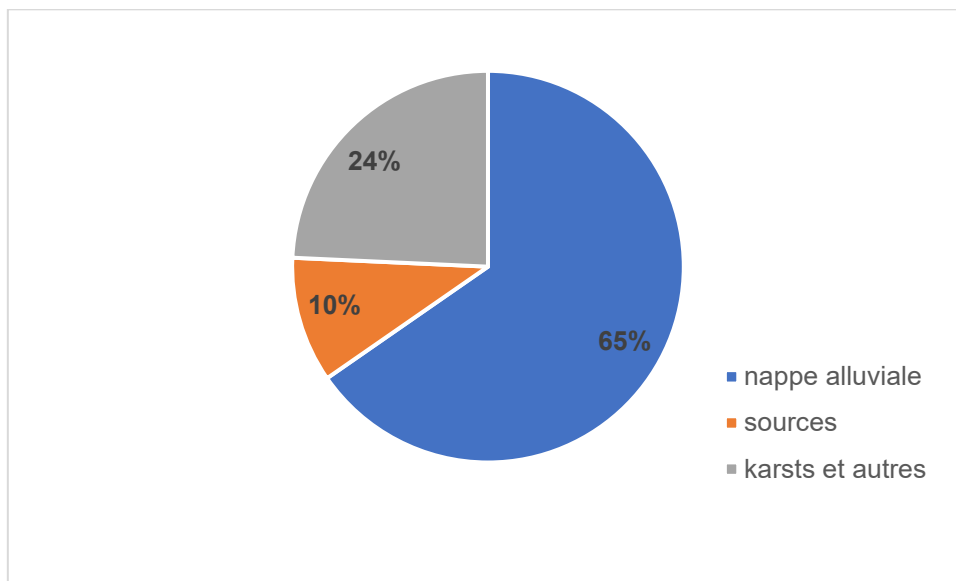


Figure 7 : Origine des volumes prélevés

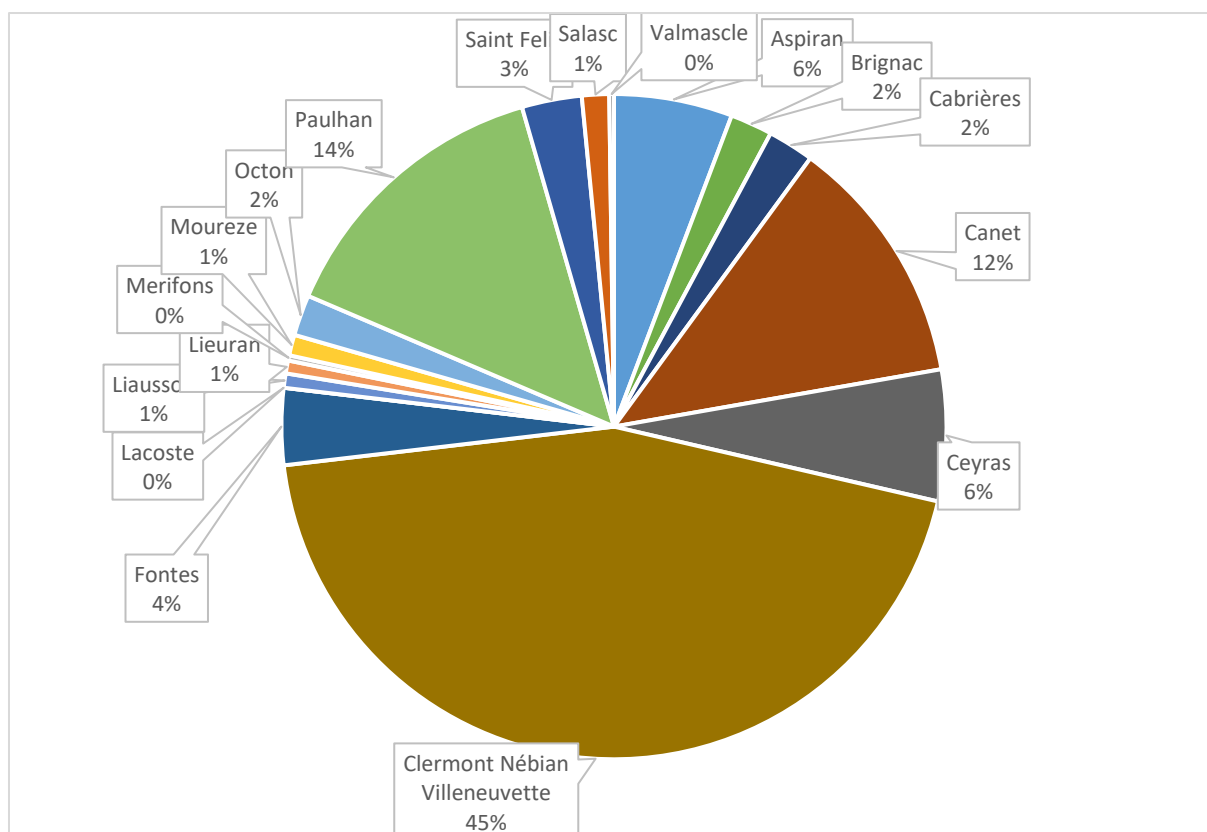


Figure 8 : Volumes prélevés par commune en %

II.3.2. Volumes vendus

En 2024, en application de la convention en cours, 253m³ ont été vendus au service eau potable de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour une sécurisation ponctuelle en raison d'un dysfonctionnement.

II.3.3 Volumes achetés à d'autres services

Une partie de la commune de Lacoste est alimentée par le Service Intercommunal de l'Eau du Larzac et Lodévois. En 2024 il a été acheté 2349 m³ contre 2889 m³ en 2023.

Le quartier des Abades de la commune de Saint Félix de Lodez est alimenté en partie par de l'achat d'eau auprès de la CC de la Vallée de l'Hérault. En 2024 il a été acheté 16 391 m³ contre 16 608 m³ en 2023.

Commune	Fournisseur	Volumes achetés (V2) en m3						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Lacoste	SIEL	2 759	1 991	2 782	12 376	2 869	2 349	-18%
Saint Felix	CCVH	22 472	24 797	30 707	17 704	16 608	16 391	-1%
TOTAL REGIE		26 516	30 414	37 368	34 486	19 477	18 740	-4%

Tableau 7 : Volumes achetés à d'autres services (m3)

II.3.4 Autres volumes

Le détail des autres volumes est donné en annexe n°3 Détail des autres volumes

II.3.5 Bilan des volumes eau potable 2024

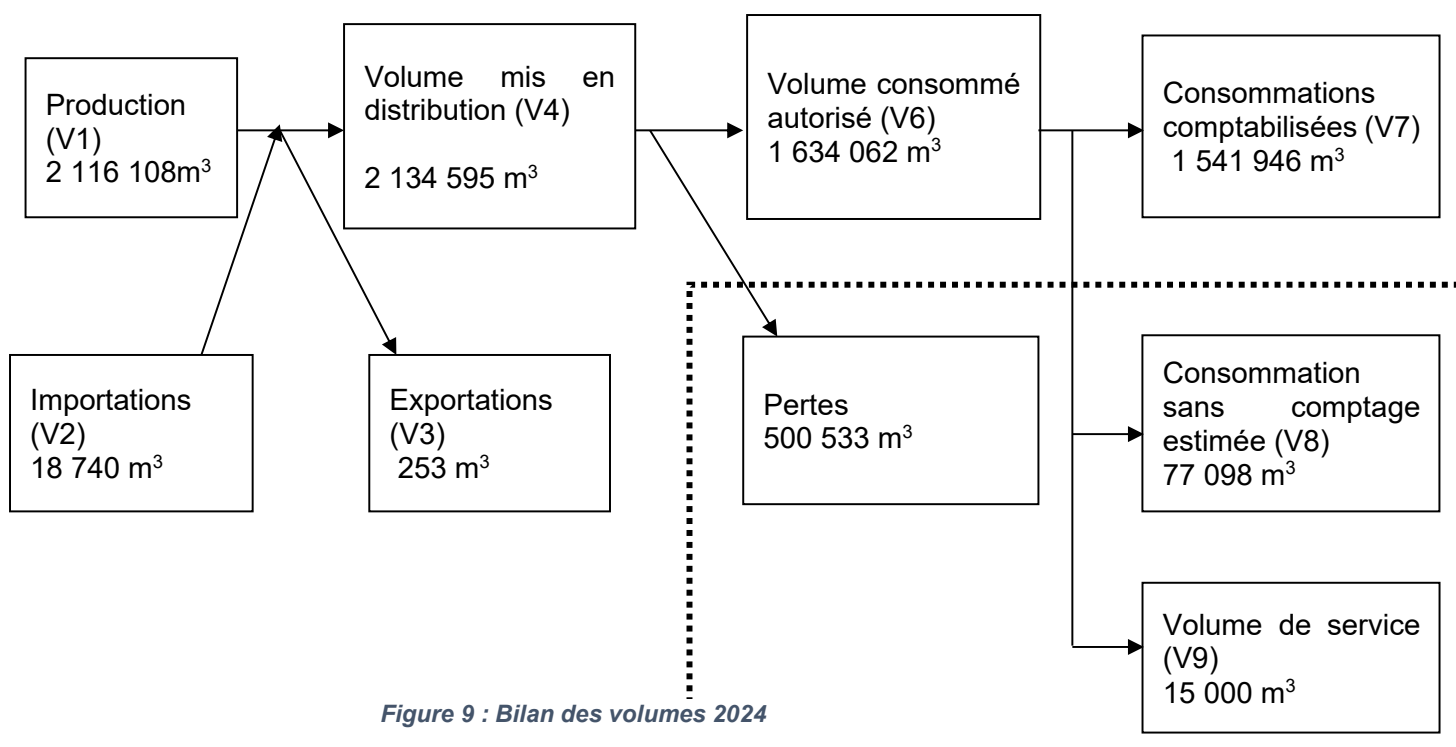


Figure 9 : Bilan des volumes 2024

III. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

III.1. TARIFS EN VIGUEUR

Le prix de l'eau est fixé par délibération du Conseil communautaire en date du 2022.
A compter du 1^{er} janvier 2023 le prix de l'eau a été harmonisé pour l'ensemble des communes et une tarification par tranches de consommations a été mise en place.

Les prix TTC renseignés pour l'année N correspondent au prix fixé pour l'année N+1.
Ainsi les prix dans le tableau ci-dessous pour 2024 correspondent à ceux en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

	Prix TTC du m3						Variation N/N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Aspiran	2,07 €	2,08 €	2,09 €	2,21	2,21	2,34	6%
Brignac	1,97 €	2,01 €	2,04 €	2,21	2,21	2,34	6%
Cabrières	1,85 €	1,91 €	1,98 €	2,21	2,21	2,34	6%
Canet	1,73 €	1,83 €	1,93 €	2,21	2,21	2,34	6%
Ceyras	2,07 €	2,08 €	2,09 €	2,21	2,21	2,34	6%
Fontes	1,44 €	1,52 €	1,60 €	2,21	2,21	2,34	6%
Lacoste	2,07 €	2,08 €	2,09 €	2,21	2,21	2,34	6%
Liausson	1,50 €	1,59 €	1,67 €	2,21	2,21	2,34	6%
Lieuranc	2,06 €	2,08 €	2,09 €	2,21	2,21	2,34	6%
Merifons	1,83 €	1,99 €	2,04 €	2,21	2,21	2,34	6%
Moureze	1,84 €	1,91 €	1,97 €	2,21	2,21	2,34	6%
Octon	1,98 €	2,02 €	2,07 €	2,21	2,21	2,34	6%
Paulhan	1,74 €	1,82 €	1,91 €	2,21	2,21	2,34	6%
Saint Felix	1,98 €	2,01 €	2,04 €	2,21	2,21	2,34	6%
Salasc	1,55 €	1,64 €	1,72 €	2,21	2,21	2,34	6%
Valmasclè	1,73 €	1,79 €	1,86 €	2,21	2,21	2,34	6%
Prix moyen Pôle Intercommunal de l'Eau	1,84 €	1,90 €	1,95 €	2,21	2,21	2,34 €	6%

Tableau 8 : Evolution du prix de l'eau potable par m3 pour une facture de 120m3 (prix TTC)

L'évolution du prix de l'eau constatée à partir du 1^{er} Janvier 2025, est fortement liée à l'évolution des redevances Agences de l'eau suite à la réforme mise en place à compter de 2025 qui a engendré une augmentation des redevances liées à l'eau potable et une diminution des redevances liées à l'assainissement

Au 1^{er} Janvier 2024, le montant des redevances Agences de l'eau pour les parts liées à l'eau potable représentait 17% du prix TTC contre 23% au 1^{er} janvier 2025 soit une hausse de 8%.

III.2. FACTURE D'EAU

La facture d'eau est composée de plusieurs éléments :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement,
- Une part proportionnelle (liée à la consommation de l'abonné)
- Une part composée de plusieurs redevances prélevées par l'Agence de l'Eau
- La TVA

Les parts de la collectivité n'ont pas évolué depuis 2023, depuis l'harmonisation et la tarification par tranches mises en place.

En 2024, le prix moyen d'une facture d'eau pour 120m³ consommés a augmenté de 6%. Comme évoqué dans la partie tarifs en vigueur, l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau suite à la réforme a impacté de façon significative le prix de l'eau pour les parts liées à l'eau potable.

Montant Facture 120 m3						
Tarifs	Pôle Intercommunal de l'Eau					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part fixe (€HT/an)	38,44 €	39,38 €	40,00 €	45,48 €	45,48 €	45,48 €
Part proportionnelle 0-40(€ HT/m ³)				1,14 €	1,14 €	1,14 €
Part proportionnelle 41-120(€ HT/m ³)				1,42 €	1,42 €	1,42 €
Part proportionnelle <120(€ HT/m ³)	1,06 €	1,095 €	1,13 €	1,79 €	1,79 €	1,79 €
Montant part fixe et proportionnelle pour 120 m ³	166,00 €	170,81 €	175,65 €	204,68 €	204,68 €	204,68 €
Prélèvement ressource en eau (Agence de l'Eau) par m ³	0,095 €	0,095 €	0,095 €	0,095 €	0,095 €	0,095 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau) par m ³	0,270 €	0,280 €	0,290 €	0,290 €	0,290 €	0,010 €
Redevance Réseau						0,430 €
Montant redevances Agence de l'eau pour 120 m ³	43,80 €	45,00 €	46,20 €	46,20 €	46,20 €	64,20 €
TVA à 5,5%	11,54 €	11,87 €	12,20 €	13,80 €	13,80 €	11,95 €
Montant total pour 120 m³	221,34 €	227,68 €	234,05 €	264,68 €	264,68 €	280,83 €
Coût par m³	1,84 €	1,90 €	1,95 €	2,21 €	2,21 €	2,34 €

Figure 10 : Part des différents éléments constituant la facture d'eau potable pour 120 m³

Part de chaque composant de la facture d'eau type 120 m³

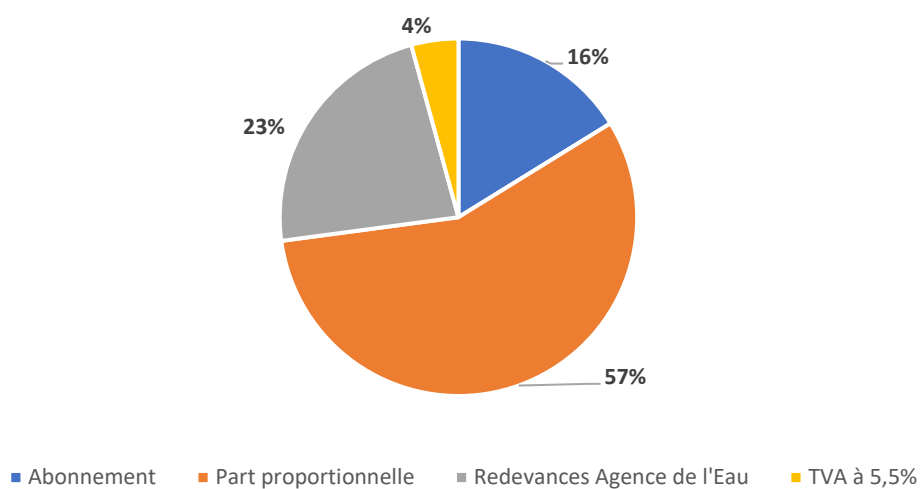


Figure 11 : Part de chaque composant de la facture d'eau

Evolution du cout de la facture d'eau pour 120 m³

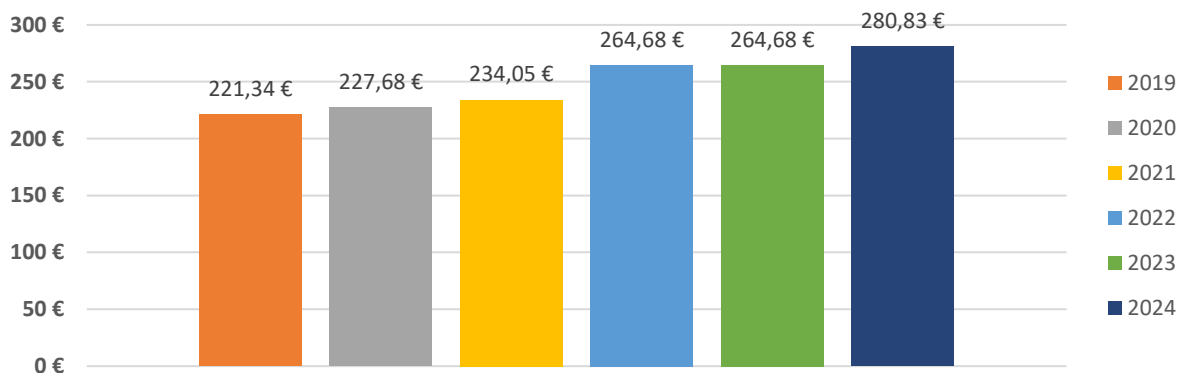


Tableau 9 : Evolution de la facture d'eau type pour 120 m³

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

IV.1. PROTECTION DES RESSOURCES

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

L'indice d'avancement de protection des ressources sur le territoire du Pôle Intercommunal de l'eau est de 76%.

IV.2. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le taux de conformité de l'eau distribué atteint **100 %**.

Commune	2024		
	Prélèvement réalisés	Résultats non conformes	Taux de conformité (%)
Aspiran	11	0	100%
Brignac	15	0	100%
Cabrières	17	0	100%
Canet	23	0	100%
Ceyras	19	0	100%
Clermont l'Hérault, Nébian, Villeneuveville	48	0	100%
Fontes	17	0	100%
Lacoste	14	0	100%
Liausson	6	0	100%
Lieuran	12	0	100%
Merifons	5	0	100%
Moureze	4	0	100%
Octon	9	0	100%
Paulhan	20	0	100%
Saint Felix	13	0	100%
Salasc	7	0	100%
Valmascle	7	0	100%
TOTAL REGIE	247	0	100,00

Tableau 10 : Analyses réalisées 2024 pour chaque commune

IV.3 INDICATEURS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux atteint **100/120**

Le détail permettant le calcul de cet indicateur est donné en annexe VII.4 Calcul des indicateurs de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

IV.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux indicateurs de performance du réseau entre 2019 et 2024 :

		Rendement et ILC et ILP					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	Rendement du réseau	58,00%	65,00%	65,80%	72,14%	77,26%	76,6%
	Indice linéaire de consommation en m3/j/km	13,6	13,7	13,7	47,7	15,88	15,34
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	10,1	6,6	5,86	4,35	4,67	4,70
	Volume vendu sur volume mis en distribution	53,9%	61,9%	65,0%	69%	74%	73%

Tableau 11 : Evolution des indicateurs de performance réseaux

Le rendement de réseaux s'est nettement amélioré durant cette période et dépasse les 75 %.

Le travail quotidien mené par les équipes d'exploitation (suivi des volumes prélevés, recherches et réparations de fuite) ainsi que les travaux de renouvellement des réseaux prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2030 permettent une amélioration notable des indicateurs de performance.

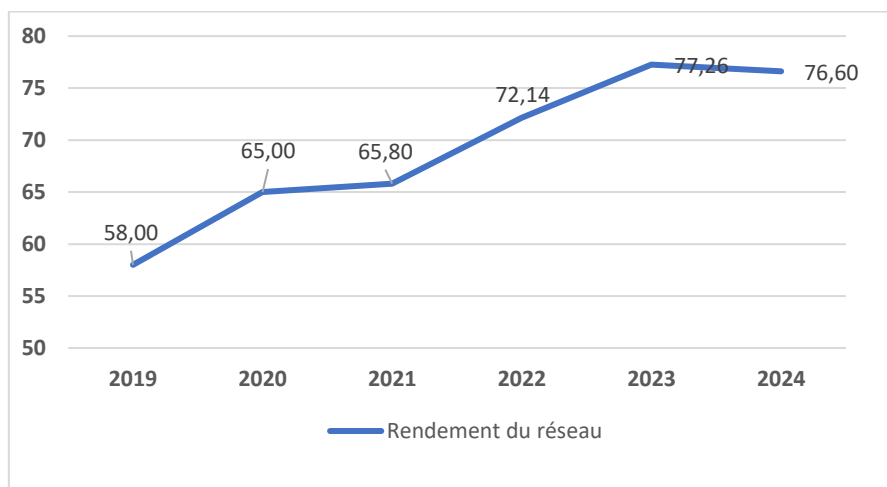


Figure 12 : Evolution du rendement de réseau

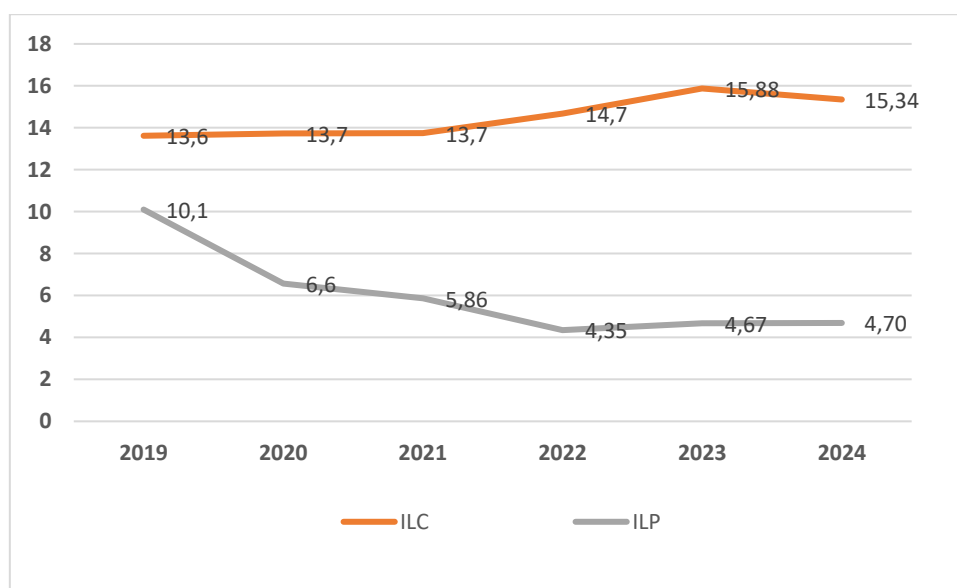


Figure 13 : Evolution de l'ILP et ILC

Le détail des indicateurs de performance pour chaque commune est disponible en annexe VII.5. Indicateurs de performance réseau des communes de la régie.

V. FINANCES ET INVESTISSEMENTS DU SERVICE

V.1. ENDETTEMENT DU SERVICE

Pour compléter ses recettes propres, le Pôle Intercommunal de l'eau a eu recours à l'emprunt.

Au 31 décembre 2024, le niveau d'endettement sur le budget annexe eau potable était le suivant :

Etat de la dette	
Capital restant dû au 31/12	6 244 876 €

Tableau 12 : Capital restant dû

Montant remboursé durant l'année de l'exercice	
Capital remboursé	271 959,75 €
Intérêts payés	191 157,16€

Tableau 13 : Montants de la dette remboursés en 2024

V.2. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Dotation aux amortissements	
Montant	631 405.94€

Tableau 14 : Dotation aux amortissements

V.3. RECETTES ET FRAIS DU POLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU

V.3.1. Section exploitation

Recettes d'exploitation de la collectivité

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'exploitation eau potable de gestion des services :

Recettes d'exploitation du service	Montant en €
Vente d'eau	2 444 310,57€
Travaux réalisés (branchements)	161 662,37€
Redevances et Taxes	538 340,36 €
Subventions d'exploitation perçues	0,00 €
Total des recettes	3 142 313,05€

Tableau 15 : Recettes d'exploitation eau potable de la collectivité

Dépenses d'exploitation de la collectivité

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'exploitation eau potable de gestion des services :

Dépenses d'exploitation du service	Montant en €
Charges générales*	1 392 584,034 €
Charges de personnel et frais assimilés*	835 749,20 €
Atténuation de produits*	373 105,00 €
Autres charges de gestion courante	10 629 €
Total des dépenses	2 612 067,23 €

Tableau 16 : Dépenses d'exploitation eau potable de la collectivité

V.3.2. Section investissement

Dépenses d'investissements réalisés

Le tableau ci-dessous présente les investissements d'équipement réalisés en 2024 :

Nature des investissements	Montant en €
Réhabilitation de réseaux OPE11	942 331.70 €
Travaux captage AEP – sécurisation de la ressource – OPE 12	590 407.93 €
Matériels et bâtiment régie – OPE14	215 648.03 €
Total des dépenses	1 748 387,66 €

Tableau 17 : Investissements d'équipements réalisés

Subventions d'équipements perçues

Le tableau ci-dessous présente les subventions d'équipements perçues en 2024 :

Subventions perçues	Montant en €
Etat	336 266,54 €
Département	235 852,80 €
Agence de l'Eau	826 931,80 €
Total	1 309 051,14 €

Tableau 18 : Subventions d'équipements perçues

VI. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

TOTAL REGIE		
Indicateurs descriptifs des services		2024
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 961
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (€/m3)	280,83 €
Indicateurs de performance		
P101.1	Microbiologie / Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	100,00%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,55%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	5,56
P106.3	Indice linéaire de perte de réseau (m3/km/jour)	4,70
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75,76%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	5 718,75 €

Tableau 19 : Tableau récapitulatif des indicateurs

VII. ANNEXES

VII.1. DÉTAIL DES VOLUMES PRODUITS PAR COMMUNE

Commune	Ouvrage de prélèvement	Volumes prélevés (m3)		
		2022	2023	2024
		Volumes prélevés (m3)	Volumes prélevés (m3)	Volumes prélevés (m3)
Aspiran	Forage Famajou F3			
	Forage la Plaine F1 Nord	92 140	67 363	59 829
	Forage la Plaine F2 sud	97 488	71 697	62 056
	Total	189 628	139 060	121 885
Brignac	Forage Rivière Est F1	24 438	21 917	21 759
	Forage Rivière Ouest F2	24 320	21 792	21 676
	Total	48 758	43 709	43 435
Cabrières	Source Boutouri amont			
	Source Boutouri aval			
	Forage Crozes	5 130	4 208	2 260
	Forage Estabel	43 328	46 911	45 226
	Total	48 458	51 119	47 486
Canet	Forage Clocher Est	68 126	120 491	64 702
	Forage Clocher Ouest	210 756	71 002	6 300
	F2019		25 022	84 385
	F2018		26 811	102 348
	Total	278 882	243 326	257 735
Ceyras	Forage Cambou 1	48 489	32 436	44 977
	Forage Cambou 2	43 874	57 386	45 002
	Forage Roujals	8 668	41 210	40 381
	Puits Roujals	11 158	-	4 578
	Total	112 189	131 032	134 938
Clermont - Nébien - Villeneuve	Forage Aveyro	48 489	352 617	365 229
	Forage Mas de Marre	43 874	407 649	397 986
	Source Pont de l'Amour	8 668	113 426	99 356
	Source Vallombreuse	11 158	90 953	79 694
	Total	112 189	964 645	942 265
Fontes	Forage Carlencas 75,2			
	Forage Carlencas 86	93 382	89 051	78 834
	Source Thiberet	-	-	-
	Total	93 382	89 051	78 834
Lacoste	Source Fontchaude	4 831	-	-
	Mas Audran			
	Total	4 831	-	-
Liausson	Foux			
	Montdardie	15 063	14 657	14 721
	Total	15 063	14 657	14 721

Commune	Ouvrage de prélèvement	Volumes prélevés (m3)		
		2022	2023	2024
		Volumes prélevés (m3)	Volumes prélevés (m3)	Volumes prélevés (m3)
Lieuranc	Forage du Lavoirc	17 138	13 273	13 240
	Total	17 138	13 273	13 240
Merifons	Forage Mas Canet	5 668	6 459	5 420
	Total	5 668	6 459	5 420
Moureze	Forage Mourèze	19 458	17 059	21 312
	Total	19 458	17 059	21 312
Octon	Source Font Majol	26 889	12 664	12 602
	Forage Garajou	16 767	26 374	29 304
	La Selve	-	-	-
	Total	43 656	39 038	41 906
Paulhan	Forage Rieux F1	139 782	140 284	121 907
	Forage Rieux F2	180 104	175 055	176 612
	Total	319 886	315 339	298 519
Saint Felix	Forage Rabieux	103 373	67 822	61 682
	Total	103 373	67 822	61 682
Salasc	Source La Gloriette	38 232	27 420	27 954
	Total	38 232	27 420	27 954
Valmascle	Forage Valmascle	5 411	6 037	4 776
	Total	5 411	6 037	4 776
TOTAL REGIE		1 344 013	2 169 046	2 116 108

Tableau 20 : Détail des volumes produits (m3)

VII.2. DETAIL DES VOLUMES VENDUS

Commune	Acheteurs	Volumes vendus (m3)
		2024
Aspiran	Abonnés domestiques	72 768
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	72 768
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Brignac	Abonnés domestiques	34 450
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	34 450
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Cabrières	Abonnés domestiques	32 368
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	32 368
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Canet	Abonnés domestiques	170 037
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	170 037
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Ceyras	Abonnés domestiques	67 884
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	67 884
	Transfert vers Saint Félix de Lodez	53 625
	Total transféré à d'autres communes	53 625
Clermont - Nébian - Villeneuve	Abonnés domestiques	689 900
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	689 900
	Transfert vers Mas Roujou et Lacoste	17 822
	Total transféré à d'autres communes	17 822
Fontes	Abonnés domestiques	43 229
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	43 229
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Lacoste	Abonnés domestiques	12 527
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	12 527
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	

Commune	Acheteurs	Volumes vendus (m3)
		2024
Liausson	Abonnés domestiques	10 361
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	10 361
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Lieuran	Abonnés domestiques	13 300
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	13 300
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Merifons	Abonnés domestiques	3 191
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	3 191
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Moureze	Abonnés domestiques	14 726
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	14 726
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Octon	Abonnés domestiques	22 892
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	22 892
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Paulhan	Abonnés domestiques	232 435
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	232 435
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
Saint Felix	Abonnés domestiques	99 025
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	99 025
	Volumes transférés le hameau de Rabieux	6 708
	Total vendu à la CCVH (V3)	253
Salasc	Abonnés domestiques	19 563
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	19 563
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	

Commune	Acheteurs	Volumes vendus (m3)
		2024
Valmascle	Abonnés domestiques	3 308
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	3 308
	Vendu au service de	
	Total vendu à d'autres services (V3)	
TOTAL REGIE	Abonnés domestiques	1 541 964
	Abonnés non domestiques	0
	Total vendu aux abonnés (V7)	1 541 964
	Total transféré entre communes de la CCC	78 155
	Total vendu à la CCVH	253

Tableau 21 : Détail des volumes vendus (m3)

VII.3. DETAIL DES AUTRES VOLUMES

Commune	Autres volumes (V6/ V8 / V9) en m3		
	Volume de consommation sans comptage (V8)	Volume de service (V9)	Volumes consommé autorisés (V6)
	2024	2024	2024
Aspiran	3 638	770	77 176
Brignac	1 723	130	36 303
Cabrières	1 618	410	34 396
Canet	8 502	1 380	179 919
Ceyras	3 394	890	72 168
Clermont Nébian Villeneuve	34 495	7 670	732 065
Fontes	2 161	450	45 840
Lacoste	626	29	13 182
Liausson	518	110	10 989
Lieuran	665	246	14 211
Merifons	160	170	3 521
Moureze	736	90	15 552
Octon	1 145	280	24 317
Paulhan	11 622	1 260	245 317
Saint Felix	4 951	605	104 581
Salasc	978	470	21 011
Valmascle	165	40	3 513
TOTAL REGIE	77 098	15 000	1 634 062

Tableau 22 : Autres volumes (m3)

VII.4. CALCUL DES INDICATEURS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

Tableau 23 : Eléments de calcul des indicateurs de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

VII.5. INDICATEURS DE PERFORMANCE RÉSEAU DES COMMUNES DE LA RÉGIE

Rendement et ILC et ILP		
Commune	Indicateur	2024
Aspiran	Rendement du réseau (%)	63%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	12,65
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	7,33
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	60%
Brignac	Rendement du réseau (%)	84%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	17,70
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	3,48
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	79%
Cabrières	Rendement du réseau (%)	72%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	10,72
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	4,08
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	68%
Canet	Rendement du réseau (%)	70%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	20,02
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	8,66
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	66%
Ceyras	Rendement du réseau (%)	89%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	19,43
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	2,45
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	50%
Clermont Nébien Villeneuve	Rendement du réseau (%)	80%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	7,22
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	5,20
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	73%
Fontes	Rendement du réseau (%)	58%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	7,22
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	5,20
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	55%
Lacoste	Rendement du réseau (%)	80%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	5,88
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	1,50
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	0%
Liausson	Rendement du réseau (%)	75%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	7,56
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	2,57
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	70%

Rendement et ILC et ILP		
Commune	Indicateur	2024
Lieuran	Rendement du réseau (%)	84%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	12,14
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	2,27
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	100%
Merifons	Rendement du réseau (%)	65%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	1,30
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	0,70
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	59%
Moureze	Rendement du réseau (%)	73%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	16,94
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	6,27
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	69%
Octon	Rendement du réseau (%)	58%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	5,85
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	4,23
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	55%
Paulhan	Rendement du réseau (%)	82%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	20,54
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	4,45
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	78%
Saint Felix	Rendement du réseau (%)	84,70%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	22,55
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	3,76
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	161%
Salasc	Rendement du réseau (%)	75%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	8,26
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	2,73
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	70%
Valmascle	Rendement du réseau (%)	74%
	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	1,06
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	0,38
	Part des volumes vendus sur volumes produits (%)	69%
TOTAL REGIE	Rendement du réseau	76,60
	Indice linéaire de consommation en m3/j/km	15,34
	Indice linéaire de perte en réseau m3/j/km	4,70
	Volume vendu sur volume mis en distribution	73%

Tableau 24 : Indicateurs de performance réseau des communes